

Université de Montréal

**Les différences dans les tactiques de «grooming» entre les  
agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliaux et  
extrafamiliaux**

par

**Mylène Ferlatte-Schofield**

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Maitrise  
en criminologie,  
option intervention

Août 2016

© Mylène Ferlatte-Schofield, 2016

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce rapport de stage intitulé

**Les différences dans les tactiques de «grooming» entre les  
agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliaux et  
extrafamiliaux**

Présenté par :

**Mylène Ferlatte-Schofield**

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

**Stéphane Guay**

Président du Jury

**Franca Cortoni**

Directrice de recherche

**Jean Proulx**

Membre du jury

## RÉSUMÉ

**Objectif :** L'agression sexuelle est un sujet très répandu dans la littérature. Celle-ci fait notamment ressortir deux différents types de délits sexuels, soit intrafamiliaux et extrafamiliaux. Outre ces différences, il existe bon nombre de distinctions quant aux délits sexuels, dont le processus de passage à l'acte que l'on peut aussi nommer grooming. L'objectif de cette étude était donc d'approfondir les différences qui peuvent exister entre les délits sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux quant au processus de grooming. Concrètement, ces distinctions permettront de cibler les besoins des délinquants en matière de traitement visant ainsi à diminuer le risque de récidive sexuelle.

**Méthode :** Afin de permettre l'approfondissement de ces connaissances, des études de cas ont été menées dans le cadre d'un stage clinique réalisé au Service correctionnel du Canada. Des entrevues semi-structurées ont été réalisées auprès de quatre hommes ayant commis des agressions sexuelles sur des enfants et/ou adolescents.

**Résultats :** Les résultats ont identifié un certain nombre de distinctions dans le processus de grooming, entre les délinquants sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux. Ces distinctions indiquent que le traitement devrait prendre en compte le processus de grooming spécifique à chaque délinquant afin de mieux personnaliser l'intervention visant à réduire le risque de récidive.

**Mots-clés :** Sexual grooming, agresseur sexuel d'enfants intrafamilial, agresseur sexuel d'enfants extrafamilial.

## **ABSTRACT**

**Object :** Sexual aggression is an issue that gathers much attention in the scientific literature. Within this context, it is well established sexual crimes against children include intrafamilial and extrafamilial offenses. Further distinctions can also be found within the process of grooming – a process designed to obtain victims. The object of this study was to investigate the differences that exist in the grooming process between intrafamilial and extrafamilial sexual offending. These distinctions will help improve interventions designed to reduce the likelihood of future sexual offending.

**Method :** Case studies were conducted within the framework of a clinical internship in the Correctional Service Canada. Semi-structured interviews were conducted with four men who had committed sexual offenses against children or teenagers.

**Results :** The findings identified a number of distinctions between intrafamilial and extrafamilial offenders in their process of grooming. These distinctions indicate that treatment should take in account the grooming process specific to the offender in order to better personalize intervention designed to reduce the risk of reoffending.

**Key words :** Sexual grooming, intrafamilial sexual offender, extrafamilial sexual offender

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>II</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>IV</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>V</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>VII</b>
<b>DÉDICACE</b> .....	<b>VIII</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
Chapitre 1 : .....	<b>15</b>
Revue de la littérature.....	<b>15</b>
<b>1.1 Définition et prévalence des agressions sexuelles envers les enfants</b> .....	<b>16</b>
<b>1.2 Les deux types d’agressions sexuelles</b> .....	<b>18</b>
1.2.1 Les agressions intrafamiliales .....	18
1.2.3 Les agressions extrafamiliales.....	19
<b>1.3 Le processus de grooming</b> .....	<b>19</b>
1.3.1 Définition du grooming.....	19
1.3.2 Les différents types de grooming.....	21
1.3.3. Les étapes du grooming .....	22
<b>1.4 Le grooming dans le contexte d’évaluation</b> .....	<b>30</b>
1.4.1 L’évaluation du risque de récurrence sexuelle .....	30
1.4.2 Facteurs statiques et dynamiques liés au risque de récurrence sexuelle.....	30
1.4.3 Le grooming au sein de ces facteurs de risque .....	31
<b>1.5 Le grooming dans le contexte de l’intervention</b> .....	<b>33</b>
<b>Chapitre 2</b> : .....	<b>35</b>
<b>Problématique</b> .....	<b>35</b>
<b>Chapitre 3</b> : .....	<b>37</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>37</b>
<b>3.1 La méthodologie qualitative</b> .....	<b>38</b>
3.1.1 L’entretien semi-directif.....	38
<b>3.2 Les participants</b> .....	<b>39</b>
3.2.1 Données démographiques.....	40
<b>3.3 Procédure</b> .....	<b>40</b>
<b>Chapitre 4</b> : .....	<b>42</b>
<b>Résultats</b> .....	<b>42</b>
<b>4.1 Monsieur Benoit</b> .....	<b>43</b>
4.1.1 Antécédents judiciaires.....	43
4.1.2 Cycle de délinquance .....	44
4.1.3 Processus de grooming .....	44
4.1.4 Programme en délinquance sexuelle.....	46

<b>4.2 Monsieur Paul</b> .....	<b>46</b>
4.2.1 Antécédents judiciaires.....	46
4.2.2 Cycle de délinquance .....	47
4.2.3 Processus de grooming .....	47
4.2.4 Programme en délinquance sexuelle.....	49
<b>4.3 Monsieur Alain</b> .....	<b>50</b>
4.3.1. Antécédents judiciaires.....	50
4.3.2. Cycle de délinquance .....	50
4.3.3. Processus de grooming.....	51
4.3.4. Programme en délinquance sexuelle.....	54
<b>4.4 Monsieur Maurice</b> .....	<b>54</b>
4.4.1 Antécédents judiciaires.....	55
4.4.2. Cycle de délinquance .....	55
4.4.3 Processus de grooming .....	55
4.4.4 Programme en délinquance sexuelle.....	57
<b>Chapitre 5 :</b> .....	<b>59</b>
<b>Discussion et interprétation</b> .....	<b>59</b>
<b>5.1 Discussion des résultats</b> .....	<b>60</b>
5.1.1 Sélection des victimes.....	60
5.1.2 Création du lien de confiance.....	61
5.1.3 Stratégies utilisées pour commettre l’agression sexuelle.....	62
5.1.4 Maintien des victimes et du secret de l’agression sexuelle .....	64
5.1.5 Programme offert en délinquance sexuelle.....	65
<b>5.2. Contexte clinique</b> .....	<b>67</b>
<b>5.3. Implication clinique</b> .....	<b>70</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>75</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>LXXIX</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>LXXXVI</b>
Annexe 1.....	LXXXVII
Annexe 2.....	LXXXVIII

## **LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

SCC:	Service correctionnel du Canada
CCC:	Centre correctionnel communautaire
OSLD:	Ordonnance de surveillance de longue durée
LCT :	Libération conditionnelle totale
CLCC :	Commission des libérations conditionnelles du Canada
CRS :	Cercles de responsabilités et de soutien
ETC. :	Et cætera
ET AL. :	Et alia

## DÉDICACE

*À tous mes ami(e)s et ma famille,  
merci de votre incessable soutien et amour!*



## REMERCIEMENTS

Ce projet n'est pas un simple rapport de stage. C'est l'aboutissement d'une démarche d'apprentissage marquée par des questionnements, des doutes, des difficultés, de l'espoir, de la persévérance et, finalement, de la satisfaction. Ce cheminement qui a mené à l'accomplissement de cette maîtrise a été réalisé grâce à l'implication et au soutien de certaines personnes qu'il m'importe ici de mentionner.

Je tiens d'abord à remercier ma directrice de maîtrise, Franca Cortoni, qui a su me faire cheminer grâce à son encouragement ainsi que ses judicieux conseils. Elle m'a permis de me dépasser intellectuellement en suscitant des questionnements et des réflexions quant à mon sujet d'intérêt.

Ensuite, je me dois de remercier le centre correctionnel communautaire Sherbrooke qui a su m'accueillir dans leur merveilleuse équipe de travail. Un merci particulier à mes deux superviseuses de stage, Anouk Marchand et Casandra Clermont pour m'avoir transmis leur savoir ainsi que leur passion. Ce stage m'a permis d'évoluer tant au niveau personnel que professionnel. Merci aussi pour tous ces moments de rire et de bonheur.

Je me dois de remercier mes formidables parents, qui n'ont jamais cessé de me supporter, de m'encourager et de croire en moi. Vous m'avez aidé à surmonter toutes les angoisses et les défis qui se sont présentés. Sans vous, je n'aurais pas pris ce chemin dans la vie.

J'aimerais remercier mon copain, qui m'a épaulé au cours de ces deux dernières années. Le soutien et les encouragements que tu m'as apporté m'ont grandement aidé. Merci d'avoir participé une fois de plus à une étape de ma vie.

Enfin, merci à tous mes amis, de m'avoir aidé à passer au travers de cette étape. Plus particulièrement, merci à ma meilleure amie Jade ainsi qu'à ma deuxième famille, Dominique et Vanessa pour m'avoir accompagné et encouragé tout au long de ce processus. Vous m'avez permis de garder une bonne santé mentale en me faisant vivre de beaux moments. Je remercie aussi mon amie Marijulie qui n'a pas cessé de m'épauler et de m'écouter tout au long de mon parcours scolaire. À ma patronne Chantal qui m'a motivé et aidé à persévérer lorsque j'avais envie d'abandonner. Tu m'as accompagné dans plusieurs épreuves et réussites au cours des deux dernières années. Enfin, un merci à mon amie Sophie, ma partenaire de maîtrise, avec qui j'ai partagé des soirées d'études autour d'un café.

Merci à tous.

Je vous aime !

# **INTRODUCTION**

L'agression sexuelle est un phénomène qui préoccupe l'ensemble de la population, particulièrement lorsque ce sont les enfants qui en sont victimes. Un rapport de Statistique Canada (2014) mentionne que 55% des victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police en 2012 avaient moins de 18 ans. L'ampleur de ce phénomène nous indique qu'il est impératif de poursuivre la recherche. D'ailleurs, plusieurs études sont réalisées dans l'objectif de mieux comprendre les causes de l'agression sexuelle, de développer des outils d'évaluation ainsi que des programmes de prévention et de traitement pour diminuer la récidive sexuelle. Notamment, Finkelhor (1984) a développé des théories explicatives distinctes concernant les agresseurs sexuels et Proulx et Ouimet (1995) ont réalisé une étude sur les différents processus décisionnels des délinquants lors de la perpétration d'un délit. Au niveau du traitement, Andrew et Bonta (2010) ont démontré que les traitements efficaces en délinquance sont ceux basés sur le principe du risque, besoin et réceptivité. Hanson et Morton (2004) ont fait une méta-analyse sur la récidive sexuelle et l'efficacité du traitement des délinquants. Marshall (1994, 1996) a également fait des recherches sur le traitement en délinquance sexuelle et l'efficacité de ce dernier.

Au plan du traitement, ce sont les facteurs de risques dynamiques qui sont travaillés, c'est-à-dire les facteurs qui sont modifiables lors de l'intervention et qui, lorsque réduits, peuvent amener une diminution du risque de récidive. Pour que le programme soit efficace, il faut que le niveau d'intensité du traitement corresponde au niveau de risque et aux besoins du délinquant (Andrews et Bonta, 2010). Les programmes en délinquance sexuelle sont donc divisés en intensité, selon le niveau de risque du délinquant, soit faible, modéré ou élevé. Comme les groupes sont catégorisés en fonction du risque de récidive et non du type de délit,

chaque groupe est hétérogène. En effet, il peut y avoir des agresseurs sexuels d'enfants ainsi que des agresseurs sexuels d'adultes au sein du même groupe. Qui plus est, les délits sexuels peuvent être de type intrafamilial ou extrafamilial. Lors du traitement, généralement offert sous forme de groupe, plusieurs thèmes sont abordés dans le but de cibler les facteurs criminogènes des délinquants sexuels, tels que les attitudes inadéquates, les préférences sexuelles déviantes, l'empathie envers la victime et les compétences sociales (Marshall et Eccles, 1991).

Tel que mentionné précédemment, il existe différents types d'agressions sexuelles, mais aussi différents processus pour commettre celles-ci. En ce qui concerne les agresseurs sexuels d'enfants, le processus est décrit comme étant le «grooming». Ce terme signifie que les délinquants sexuels utilisent divers moyens pour commettre l'agression sexuelle et maintenir le secret de la victime afin d'éviter la divulgation. Sur le plan clinique, il est important de se familiariser avec ce processus de grooming. En effet, comprendre le mode de fonctionnement et les stratégies utilisées pour commettre l'infraction sexuelle permettra de mieux cibler les besoins en matière de traitement des auteurs.

Le présent rapport approfondira les différences entre les délits sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux quant au processus de grooming. Pour ce faire, le premier chapitre de ce rapport est dédié à une revue de la littérature nous permettant de mieux comprendre l'état des connaissances actuelles concernant le grooming, le processus de sélection des victimes, la création du lien avec l'enfant et son entourage, les stratégies utilisées pour commettre l'agression ainsi que le maintien de celle-ci. Le risque de récidive et le traitement seront aussi

abordés en lien avec le processus de grooming. Le deuxième chapitre est consacré à la méthodologie. Le troisième chapitre présentera le matériel clinique recueilli auprès de quatre délinquants sexuels ayant participé à des entrevues. À travers ces études de cas, nous exposerons les processus de grooming utilisés par les délinquants. Le quatrième chapitre présentera l'analyse du matériel clinique recueilli dans le cadre des entrevues. Finalement, le cinquième chapitre discutera des résultats obtenus et du contexte clinique entourant le processus de grooming.

Chapitre 1 :  
Revue de la littérature

## 1.1 Définition et prévalence des agressions sexuelles envers les enfants.

Depuis au moins les trente dernières années, il y a une abondance de littérature en ce qui concerne les agressions sexuelles envers les enfants. Cette problématique est un enjeu social important puisqu'il en résulte de nombreuses conséquences sur les enfants ainsi que leurs familles. Dans la recherche scientifique, il n'y a pas de définition universelle de l'agression sexuelle. Celles-ci vont varier selon les perspectives, soit légales, politiques, cliniques ou scientifiques. Bien qu'il en existe plusieurs, l'Orientation gouvernementale en matière d'agression sexuelle (2011) propose la suivante :

«Un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, ou dans certains cas, notamment celui des enfants, par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite.» (Ministère de la Santé et des Services sociaux (Orientation gouvernementale en matière d'agression sexuelle, 2001, p.22).

Les infractions sexuelles portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique des enfants qui en sont victimes. Elles peuvent être commises avec ou sans contact physique. Lorsque l'on parle d'agressions sexuelles avec contact physique, cela signifie qu'il y a eu attouchements sexuels, tentative de pénétration ou pénétration. En ce qui concerne les infractions sexuelles sans contact physique, cela signifie qu'il n'y a pas eu de contact physique de nature sexuelle. Ce peut être par exemple du harcèlement sexuel, l'incitation à se masturber devant l'agresseur, des délits liés au visionnement d'images sexuelles d'enfants sur Internet, etc. (Basile, Smith, Breiding, Black et Mahendra, 2014).



Les délits à caractère sexuel touchent un nombre important d'enfants. Cotter et Beaupré (2014) ont constaté, basé sur les dossiers tirés du programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle, qu'en 2012, 14 000 enfants ont été victimes d'infractions sexuelles au Canada. Parmi les crimes commis envers les enfants signalés à la police, 21% étaient liés à une infraction sexuelle, comparativement à 4% chez les adultes (Cotter et Beaupré, 2014). Les études indiquent que les filles seraient plus nombreuses que les garçons à subir des actes criminels à caractère sexuel. Une méta-analyse de Stoltenborgh et ses collaborateurs (2011) a permis de rassembler 217 publications parues entre 1980 et 2008 sur la prévalence des délits sexuels envers les enfants. Les données recueillies comprennent diverses zones géographiques, soit l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud. Le Canada figure donc dans les données recensées. Cette méta-analyse a fait ressortir que 8% des hommes et 18% des femmes ont été agressés sexuellement durant l'enfance. Les données des corps policiers recensés au Québec en 2013 vont aussi dans le même sens. En effet, il y aurait eu 2753 filles comparativement à 771 garçons agressés sexuellement en 2013, ce qui représente trois fois plus de victimes féminines. Les auteurs ont aussi souligné qu'il y avait 61,8% des filles agressées sexuellement qui étaient âgées entre 12 et 17 ans alors que 58,9% des garçons agressés sexuellement étaient âgés de 12 ans et moins. (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2015).

Ces statistiques démontrent que durant l'enfance et l'adolescence, les filles seraient davantage victimes d'agressions sexuelles que les garçons. Le nombre important de victimes de violences sexuelles permet de constater l'ampleur du phénomène et de rendre compte qu'il est impératif de poursuivre la recherche sur le sujet.

## 1.2 Les deux types d'agressions sexuelles

### 1.2.1 Les agressions intrafamiliales

Les sévices sexuels envers les enfants sont souvent commis par des personnes connues de la victime. En effet, il y aurait environ 9 infractions sexuelles sur 10 (88%) qui seraient commises par une personne connue de la victime (Cotter et Beaupré, 2014; Dupont, Messerschmitt, Vila, Bohu, et Rey-Salmon, 2014). L'agression intrafamiliale implique que l'agresseur est un membre de la famille de la victime. On inclut alors les parents, les frères et sœurs, d'autres membres de la famille consanguins, ainsi que les beaux-parents (Fischer et McDonald, 1998).

Selon des statistiques du ministère de la Sécurité publique (2010), en 2008, 33% des infractions sexuelles envers les enfants âgés de 0 à 17 ans déclarés à la police avaient été commises par un membre de la famille. Plus précisément, 12% ont été commises par un des parents, 9% par un frère ou une sœur et 12% par un membre de la famille élargie (Ministère de la Sécurité publique, 2010). Plusieurs études font état que parmi les agressions commises par un membre de la famille, les pères et les beaux-pères seraient ceux qui sont le plus souvent les auteurs (Dupont et al. 2014 ; Richards, 2011 ; Seto, Lalumière et Kouban, 1999 ; Tourigny, Hébert, Joly, Cyr et Baril, 2008).

Il est important de prendre en compte que plus les enfants sont jeunes, plus il y a de risque que les crimes sexuels soient perpétrés par un membre de la famille. En effet, il a été noté que 66% des victimes âgées entre 0 et 3 ans ont été agressées par un membre de la famille, alors que chez les jeunes de 16 à 17 ans, le chiffre diminue à 19% (Cotter et Beaupré, 2014). Le haut pourcentage chez les enfants en bas âge peut être attribué au fait que lorsque l'agression est intrafamiliale, il est plus facile pour l'agresseur d'avoir accès à

la victime et donc de créer un lien de confiance avec cette dernière ainsi que son l'entourage.

### 1.2.3 Les agressions extrafamiliales

L'agression extrafamiliale implique que l'auteur est une personne extérieure de la famille, telle qu'un étranger, un enseignant, un ami, etc. (Fisher et McDonald, 1998). Seulement 10 à 12% des agressions seraient perpétrées par une personne étrangère (Cotter et Beaupré, 2014; Dupont et al, 2014). Selon les données du ministère de la Sécurité publique (2010), en 2008 chez les jeunes de 0 à 17 ans victimes d'infractions sexuelles et déclarées à la police, 42% des agressions avaient été commises par des amis et des connaissances. Plus précisément, 5% auraient été commis par une personne en position d'autorité, 3% par un petit ami ou une petite amie, 8% par un ami ou une amie, 24% par une connaissance et 10% par un étranger. La recherche de Dupont et al. (2014) va dans le même sens, en affirmant que 43,9% des contacts sexuels seraient commis par une personne en autorité sur l'enfant, 36,8% par une personne connue de la victime, mais qui n'est pas en contexte d'autorité et 19,3% par une personne inconnue de la victime. Les données démontrent donc que même dans le contexte extrafamilial, l'agresseur est souvent une personne connue pour la victime.

## 1.3 Le processus de grooming

### 1.3.1 Définition du grooming

Les recherches ont permis d'accroître les connaissances sur la délinquance sexuelle ainsi que la prédiction de la récidive. (Williams, 2015). Dans ce contexte, certains chercheurs ont aussi étudié les stratégies d'agressions sexuelles utilisées par les délinquants, dans le but

d'améliorer et de développer des traitements et des stratégies de prévention de récidive sexuelle (Leclerc et Proulx, 2005). Il existe cependant peu de travaux en ce qui a trait au processus de grooming utilisé par les agresseurs sexuels. Comprendre les différences et les similarités quant aux types d'agressions ainsi qu'aux différents processus de grooming utilisés par les délinquants sexuels permettra de mieux cibler les facteurs de risque de récidive. Un meilleur apport au niveau des facteurs de risque favorisera une meilleure orientation au niveau thérapeutique dans le but de diminuer la récidive sexuelle.

Il ne semble pas encore y avoir de consensus dans la littérature concernant la définition du grooming. Par exemple, Salter (1995) définit le grooming comme étant le processus par lequel l'agresseur va donner de l'affection à l'enfant et démontrer un lien de confiance dans ses interactions, dans le but de commettre l'agression sexuelle. Gillespie (2002) dit que c'est le processus par lequel un enfant va créer un lien d'amitié avec l'agresseur, ce dernier tentant de gagner la confiance de l'enfant pour pouvoir commettre l'agression sexuelle. Berson (2003) définit le grooming comme un processus de manipulation qui commence souvent par une approche non sexuelle qui a pour but d'attirer la victime. Finalement, Craven, Brown et Gilchrist (2006) ont défini le grooming comme un processus qui consiste à préparer l'enfant, les adultes ayant un lien avec celui-ci ainsi que son environnement pour pouvoir agresser l'enfant.

Malgré qu'il existe plusieurs définitions de la notion de grooming, des points communs peuvent en être dégagés. En particulier, le processus de création d'un lien de confiance avec l'enfant (Berson, 2003 ; Craven et al., 2006 ; Gillespie, 2002 ; Salter, 1995) et le fait que l'enfant garde le secret et ne divulgue pas l'agression (Berson, 2003 ; Craven et al., 2006 ; Gillespie, 2002 ; Knoll, 2010 ). Ces éléments se retrouvaient dans toutes les définitions. Le

grooming peut donc être défini comme un processus par lequel l'agresseur utilise des techniques de manipulation et de contrôle pour créer un lien de confiance avec l'enfant et les adultes significatifs dans l'environnement de l'enfant, dans le but de faciliter l'agression et de maintenir le secret de la victime afin d'éviter la divulgation.

### 1.3.2 Les différents types de grooming

La littérature fait mention de deux principaux types de grooming, soit le grooming en ligne et le grooming en personne. Le grooming en ligne consiste à utiliser des moyens de communication comme l'Internet ou le cellulaire pour interagir avec les victimes (Wolak et Finkelhor, 2013). L'objectif consiste généralement à obtenir des images sexuelles de la victime ou encore à créer un lien avec celle-ci via les réseaux de communications dans le but d'obtenir des contacts sexuels (Whittle, Hamilton-Giachristis et Beech, 2015).

Le grooming en personne est au cœur du présent travail. Dans ce type de grooming, l'agresseur cherche à établir une relation intime avec la victime ainsi que l'entourage de celle-ci dans le but de faciliter l'infraction sexuelle (Mc Aliden, 2012). Les agresseurs vont donc devoir utiliser diverses approches et interactions pour entrer en relation avec les victimes. Une étude basée sur 97 dossiers d'agressions sexuelles sur des enfants âgés entre 5 et 12 ans dans la région de Lancashire, au Royaume-Uni entre 1987 et 1989 a d'ailleurs, permis de dégager trois types d'interactions possibles entre l'agresseur et la victime (Canter, Hughes et Kirby, 1998). D'abord, il y a le type agressif qui est caractérisé par l'utilisation de la violence, de la menace et/ou de la force. Ensuite, il y a le type opportuniste qui est la personne qui commet une agression sexuelle non préméditée sur une personne étrangère. Enfin, il y a le type intime qui est caractérisé par la construction d'une relation de confiance avec l'enfant dans l'optique

de commettre une agression et de réduire le risque de divulgation. Canter et al. (1998) ont établi que parmi les participants de leur échantillon, 45% d'entre eux avaient une interaction de type intime avec leur victime.

### 1.3.3. Les étapes du grooming

L'identification des étapes de grooming permet une meilleure compréhension du processus de passage à l'acte chez les agresseurs sexuels. D'ailleurs, plusieurs auteurs ont proposé différentes étapes au grooming. Par exemple, Christiansen et Blake (1990) ont proposé des étapes qui s'appliquent spécifiquement aux pères qui agressent leur fille. Un lien de confiance est d'abord créé et l'agresseur va faire preuve de favoritisme envers elle. Il va également tenter de la convaincre de garder la relation secrète pour ensuite commencer à briser l'intimité de celle-ci et l'agresser. De façon plus générale, Van Dan (2001) avance que la première étape du grooming consiste à l'identification d'enfants vulnérables. Par la suite, l'agresseur va intégrer l'environnement de l'enfant, puis utiliser des techniques pour désensibiliser celui-ci à la sexualité. Il peut aussi isoler l'enfant et le faire sentir responsable de l'agression, afin qu'il ne divulgue pas celle-ci. Enfin, selon Ward et ses collègues (2006), le délinquant va d'abord planifier secrètement ou explicitement un contact avec l'enfant pour faciliter l'agression. Il va créer un contact non sexuel avec celui-ci, puis tenter de construire une relation. Il va commencer un processus de séduction envers l'enfant pour ensuite commettre l'agression sexuelle.

Les différentes étapes du processus de grooming permettent donc de mieux comprendre le processus de passage à l'acte sexuel. Ces étapes comprennent la sélection des victimes, la création du lien de confiance, les stratégies utilisées pour commettre l'agression

sexuelle ainsi que le maintien du secret de l'agression sexuelle.

#### *1.3.3.1 Sélection des victimes*

Les délinquants sexuels peuvent avoir des préférences au niveau des caractéristiques de leurs victimes. D'ailleurs, Elliot, Kilcoyne et Browne (1995) ont interrogé 91 hommes reconnus coupables d'infractions sexuelles contre des enfants afin de connaître l'âge de leurs victimes, les méthodes utilisées pour cibler leurs victimes et commettre les agressions. Les délinquants sexuels interrogés provenaient de plusieurs sources : programmes de traitement, probation, hôpitaux spéciaux et pénitenciers. Les auteurs ont fait ressortir que 58% des agresseurs sexuels interrogés avaient une préférence pour des victimes de sexe féminin et 14% pour des victimes de sexe masculin. De plus, 28% d'entre eux avaient ciblé les deux sexes. Les participants ont identifié quelques critères qu'ils prenaient en considération lors de la sélection de leurs victimes. Plus spécifiquement, 42% des agresseurs ont identifié que leur victime était une personne importante pour eux. D'autre part, la moitié des participants ont reconnu avoir été attirés par les enfants qui semblaient manquer de confiance ou d'estime de soi. Enfin, comme autre critère, 46% des sujets ont déterminé qu'ils avaient une relation spéciale avec leur victime. Par exemple, Shakeshaft (2004), a établi que dans un contexte scolaire, les enseignants vont viser davantage des enfants sur lesquels ils ont plus de contrôle. De plus, il remarque qu'il y a des facteurs qui rendent un enfant plus vulnérable à l'agression sexuelle, comme des problèmes à la maison ou un manque de confiance en soi.

Outre les critères de sélection que peuvent avoir les délinquants, ceux-ci doivent cibler des endroits plus spécifiques pour augmenter leur probabilité de trouver des victimes potentielles. Ainsi, parmi les 91 participants reconnus coupables d'infractions sexuelles contre

les enfants interrogés par Elliot, Kilcoyne et Browne (1995), 35 % ont dit avoir fréquenté un endroit où les enfants sont plus susceptibles d'aller, tels que les écoles, centres commerciaux, les parcs, les plages, les attractions, etc.

Le processus de sélection des victimes est donc une étape importante, puisqu'elle va permettre la création des circonstances qui favorisent l'agression sexuelle. Les victimes sélectionnées sont souvent des enfants vulnérables ou avec qui l'agresseur a un lien de confiance ou d'autorité.

#### *1.3.3.2 Création du lien de confiance*

Le processus de création du lien avec l'enfant peut être très long : l'agresseur doit d'abord créer un lien d'amitié et de confiance avec l'enfant, puis une relation exclusive en augmentant l'intimité progressivement avec celui-ci pour pouvoir finalement avoir des contacts sexuels (Salter, 1995). La recherche d'Elliot et ses collaborateurs (1995) a fait ressortir plusieurs exemples de processus de création du lien de confiance. En effet, ils ont identifié que 33% des délinquants ont dit avoir travaillé afin d'être invité dans la maison de l'enfant, ce qui signifie qu'ils ont créé un lien de confiance avec l'enfant ainsi que l'entourage de celui-ci, tel que la famille. En Outre, 18% ont essayé de créer un lien en ayant recours à une de leurs victimes pour en recruter d'autres et 14% ont mentionné avoir eu de la chance, par exemple, qu'un enfant soit venu vers eux d'abord pour poser une question.

L'offre de biens matériels et de privilèges peut également être utilisée par l'agresseur pour créer un lien avec l'enfant, par exemple en donnant de l'argent, des jouets ou des bonbons. Le fait de recevoir des récompenses peut amener l'enfant à se sentir plus redevant



envers son agresseur et se sentir contraint de se plier aux demandes de l'agresseur. Les délinquants peuvent aussi donner de l'attention et de l'affection à l'enfant pour qu'il se sente important. Ils peuvent par exemple donner des compliments à l'enfant, faire des accolades, des chatouillements et démontrer à l'enfant qu'il est apprécié (Leclerc et Proulx, 2005). À cet effet, Berliner et Conte (1990) ont étudié le processus de victimisation en interrogeant 23 enfants âgés entre 10 et 18 ans qui ont subi des agressions sexuelles. Ils ont examiné la relation entre la victime et l'agresseur, le comportement de l'agresseur avant le passage à l'acte, l'explication du comportement donnée par l'agresseur ainsi que le degré de compréhension de l'enfant vis-à-vis le comportement de l'agresseur. Dans leur recherche, 61% des enfants ont nommé que leur agresseur avait trouvé des excuses pour passer du temps seul avec eux et 61% ont indiqué que l'auteur a dit qu'ils étaient soit spéciaux, différents ou qu'il les comprenait. D'autre part, la victime peut être favorisée comparativement aux autres enfants lorsqu'il s'agit d'une agression intrafamiliale. Le favoritisme augmentera la confiance de l'enfant envers son agresseur et diminuera sa perception du risque d'agression potentielle. (Christiansen et Blake, 1990).

#### *1.3.3.3 Stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle*

Lorsque la confiance de l'enfant est gagnée, l'agresseur peut utiliser diverses stratégies graduelles en vue de commettre les agressions sexuelles. L'auteur peut d'abord tenter de diminuer graduellement l'inhibition de la victime. Il peut commencer par l'exercice du voyeurisme ou encore proposer de l'aide à l'enfant dans ses moments d'intimité, par exemple lorsqu'il s'habille. Les pères incestueux peuvent aussi insister, par exemple pour prendre des bains avec leur enfant et ne pas permettre aux autres membres de la famille de le faire. Ils peuvent aussi insister pour aider l'enfant à s'habiller ou le regarder se dévêtir (Christiansen et

Blake, 1990). Selon Elliot et ses collaborateurs (1995), 20% des 91 délinquants sexuels interrogés avaient commencé le processus de grooming en donnant des bains à l'enfant ou en l'aidant à se vêtir. D'autre part, dans l'étude sur le processus de victimisation de Berliner et Conte (1990), 70% des 23 enfants interrogés ont déclaré que leur agresseur était venu dans leur chambre ou dans la salle de bain pendant qu'ils se changeaient. Selon ces enfants, leur agresseur aurait prétendu que cette intrusion était accidentelle.

Toujours pour désinhiber l'enfant à la sexualité, les agresseurs vont aussi parfois discuter sur le sujet de la sexualité. Dans la recherche d'Elliot et ses collaborateurs (1995), 27% des délinquants interrogés ont rapporté qu'ils ont commencé par parler de sexualité avec l'enfant avant le passage à l'acte, afin de préparer ce dernier. De plus, 49 % des agresseurs avaient parlé de sexualité, mais seulement au moment même de l'agression. Mis à part la discussion, le visionnement de pornographie est aussi un moyen qui peut être utilisé pour désensibiliser sexuellement les enfants. En effet, selon de Berliner et Conte (1990), 30% des agresseurs sexuels avaient fait visionner du matériel pornographique à l'enfant.

Une fois la confiance de l'enfant obtenue, l'agresseur utilise divers moyens pour intégrer graduellement les contacts sexuels avec la victime dans son processus de grooming. Elliot et ses collaborateurs (1995) ont fait ressortir que 40% des délinquants de leur étude avaient commencé par des attouchements sexuels ou des baisers génitaux. Par ailleurs, parmi les 23 enfants victimes d'agressions sexuelles interrogées dans la recherche de Berliner et Conte (1995), 61% des auteurs auraient touché les parties génitales de la victime, puis expliqué que c'était un accident.

Évidemment, ce n'est pas tous les agresseurs sexuels qui attendent d'avoir obtenu la confiance de l'enfant avant de passer à l'acte. Certains individus peuvent avoir recours à la manipulation ou la force pour obtenir des contacts sexuels. Par exemple, dans la recherche d'Elliot et ses collègues (1995), les participants ont indiqué avoir essayé une méthode ou une combinaison de méthodes parmi celles qui sont proposées. En effet, parmi les 91 délinquants interrogés, 19% ont rapporté avoir utilisé la force, 44% la coercition et la persuasion et 46% avaient offert des cadeaux à l'enfant en échange de contacts sexuels.

Plusieurs stratégies peuvent donc être utilisées pour habituer progressivement l'enfant aux contacts sexuels, notamment en commençant par des contacts non sexuels comme parler de sexualité ou aider l'enfant à s'habiller. Les contacts sexuels vont ensuite être intégrés progressivement, par des attouchements sexuels ou des cadeaux en échange de relations sexuelles. Certains agresseurs peuvent aussi utiliser la force physique ou la contrainte. Cependant, la majorité du temps, les individus veulent amener l'enfant à participer aux relations sexuelles sans résistance, puisque cela diminue les risques de divulgation (Elliot et al., 1995).

#### *1.3.3.4 Maintien du secret de l'agression sexuelle*

Parmi les agressions sexuelles intrafamiliales envers les enfants, environ une sur trois serait dévoilée à au moins une personne et une sur dix serait rapportée aux autorités (London, Bruck, Ceci et Shuman, 2005). Afin d'éviter que l'enfant ne divulgue l'agression, l'auteur va généralement tenter de maintenir la coopération et le secret avec la victime. Il peut utiliser une ou plusieurs tactiques à cet effet. Par exemple, il peut tenter d'isoler l'enfant, en s'assurant qu'il a peu de contacts avec les autres. Cela permet de diminuer le risque que l'enfant trouve

un confident pour discuter des agressions subites (Warner, 2009). L'agresseur peut aussi promettre des choses à l'enfant, tenter de lui faire croire qu'il est le responsable de l'agression, dire que l'agression est un jeu ou un enseignement ou encore le menacer afin d'éviter un dévoilement (Elliot et al., 1995 ; Leberg, 1997 ; Van Dam, 2001). Certains vont blâmer l'enfant ou encore faire des menaces de conséquences ou de violence à celui-ci. (Elliot et al. 1995).

Le lien avec l'agresseur a aussi un impact sur la divulgation. Les recherches ont démontré que, lorsqu'il s'agit d'agressions intrafamiliales, les enfants sont moins susceptibles de divulguer la situation. Par exemple, une étude prospective a été menée par Dupont, Messerschmitt, Vila, Bohu et Rey-Salmon (2014) entre 2008 et 2010, afin d'analyser les différences dans le processus de révélation des délits sexuels sur les mineurs. L'étude a été réalisée auprès de 220 victimes ayant reçu des services médico-judiciaires à Paris, en France. Les auteurs ont fait ressortir que 60% des victimes d'agressions intrafamiliales révèlent l'agression souvent plusieurs années après les faits, alors que 80% des victimes d'agressions extrafamiliales vont dénoncer quelques heures ou quelques jours suivant les faits. Lorsque l'enfant dénonce l'agression intrafamiliale, il se confiera le plus souvent à une personne de son entourage, soit un parent, un enseignant ou un ami.

Goodman-Brown, Edelstein, Goodman, Jone et Gordon (2003) ont également fait une étude portant sur les variables qui influencent le délai de divulgation de la violence sexuelle chez les enfants. Leur étude comparait 218 enfants présumés victimes d'agressions sexuelles et dont le cas avait été envoyé aux bureaux des procureurs à Denver. À l'instar de Dupont et ses collaborateurs (2014), les auteurs ont constaté que les crimes sexuels extrafamiliaux

étaient plus souvent révélés immédiatement après l'agression. À l'inverse, les agressions intrafamiliales lorsqu'elles sont découvertes, c'est plus souvent par le biais d'un accident, donc non volontaire. Ce peut être par exemple un membre de la famille qui surprend l'agresseur. L'agression peut aussi divulguée aux autorités en raison de doutes d'une tierce personne, par exemple si l'enfant à des comportements ou des propos sexuels inappropriés. Ces chercheurs ont exposé que le délai plus long de dénonciation chez les victimes d'agressions intrafamiliales peut s'expliquer par le fait que les victimes peuvent ressentir un sentiment de trahison envers le parent ou encore, ils peuvent craindre les possibles conséquences suivant une divulgation, tels que la perturbation de leur famille, le risque de placement si, par exemple, ils ont une interdiction de contact avec l'agresseur. La victime peut aussi se blâmer pour l'agression subite (Dupont, Messerschmitt, Vila, Bohu et Rey-Salmon, 2014).

En résumé, il a été démontré que les agressions intrafamiliales sont moins divulguées ou encore ils le sont plus tard en raison du lien de proximité avec l'agresseur et des multiples conséquences possibles. Afin d'éviter la divulgation des délits chez la victime, l'agresseur fait usage de diverses techniques pour maintenir le secret ainsi que la coopération de la victime. Lorsqu'un enfant victime dévoile l'agression, c'est généralement auprès d'une personne en qui il a confiance.

## 1.4 Le grooming dans le contexte d'évaluation

### 1.4.1 L'évaluation du risque de récidive sexuelle

L'évaluation du risque de récidive permet d'évaluer le risque que le délinquant commette une nouvelle infraction lors de son retour en communauté. (Brouillette-Alarie et Hanson, sous presse). Elle déterminera donc la possibilité qu'un délinquant sexuel commette une nouvelle infraction sexuelle. L'évaluation du risque est une étape essentielle à l'intervention correctionnelle puisqu'elle permet d'orienter les mesures reliées à la peine ainsi que les mesures d'élargissement lorsque le délinquant retourne en communauté. (Brouillette-Alarie et Hanson, sous presse). L'intensité du traitement offert doit correspondre au niveau de risque du délinquant. Autrement dit, les délinquants qui sont les plus à risque de récidive ont besoin de plus d'interventions et de suivis que les délinquants qui sont à faible risque de récidive (Cortoni et Lafortune, 2009). Une surévaluation du risque peut nuire au processus de réhabilitation des délinquants. Cela pourrait également amener des délinquants aptes à réintégrer la société à rester plus longtemps emprisonnés. Inversement, une sous-évaluation du risque amènerait des délinquants à être remis plus tôt en liberté et cela pourrait occasionner de nouveaux délits (Brouillette-Alarie et Hanson, sous presse).

### 1.4.2 Facteurs statiques et dynamiques liés au risque de récidive sexuelle

Afin de déterminer le degré de risque que pourrait représenter un délinquant, l'évaluation des facteurs de risque est préférablement complétée à l'aide des outils statistiques actuariels d'évaluation et de prédiction des comportements des contrevenants (Brouillette-Alarie et Hanson, sous presse). La littérature recense deux catégories de facteurs de risque, soit

statiques et dynamiques. Les facteurs de risque statiques sont des aspects du passé du délinquant qui sont liés à la récidive, mais qui ne peuvent être modifiés par une intervention (Cortoni et Lafortune, 2009). Les antécédents criminels, l'âge et les caractéristiques démographiques sont des exemples de facteurs statiques.

Les facteurs dynamiques sont des caractéristiques modifiables du délinquant qui peuvent mener à un changement au niveau du risque de récidive. (Cortoni et Lafortune, 2009). Il y a deux types de facteurs dynamiques, soit stables et aigus. Les facteurs de risque dynamiques stables sont des caractéristiques qui peuvent fluctuer, mais qui sont généralement persistantes. Par exemple, il est difficile de changer les intérêts sexuels déviants, la préoccupation sexuelle, les attitudes ainsi que les croyances qui soutiennent l'agression sexuelle. (Cortoni et Pham, 2013). Les facteurs dynamiques aigus constituent plutôt des variables qui peuvent changer rapidement et qui peuvent créer des conditions favorables à la récidive sexuelle. L'accès aux victimes, la non-coopération au processus de surveillance, la préoccupation sexuelle et l'hostilité sont des exemples de facteurs dynamiques aigus (Cortoni et Pham, 2013).

#### 1.4.3 Le grooming au sein de ces facteurs de risque

Plusieurs facteurs de risque sont en lien avec le processus de grooming, qui rappelons-le est le processus par lequel l'agresseur utilise des techniques de manipulation et de contrôle, dans le but de faciliter l'agression et d'éviter la divulgation par l'enfant. D'abord, il y a l'accès aux victimes. La première étape avant de commettre une agression sexuelle est de cibler des victimes potentielles. Ces victimes sont souvent des personnes connues par l'agresseur. Lors de l'évaluation, il pourrait être pertinent de connaître le processus de grooming dont a eu

recours le délinquant ainsi que le contexte dans lequel il ciblait ses victimes. Il importe donc de connaître les lieux fréquentés et les moyens utilisés pour cibler les victimes, afin de prévenir un éventuel passage à l'acte. Ces informations permettront également de mieux gérer le délinquant en collectivité, par exemple en s'assurant qu'il n'ait plus de contact avec ses victimes et qu'il ne fréquente plus les endroits où il ciblait celles-ci.

Plusieurs délinquants sexuels présentent une identification émotive aux enfants, particulièrement les agresseurs extrafamiliaux (Seto, Babchishin, Pullman, McPhail, 2015). En effet, ils peuvent préférer entretenir des relations avec les enfants plutôt qu'avec les adultes. La difficulté à établir des relations intimes avec des adultes occasionne des lacunes au niveau du fonctionnement social, telle que l'insécurité et l'hostilité. Le rejet social et la solitude qu'apportent ces difficultés relationnelles peuvent amener des comportements délinquants et des fréquentations négatives (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007 ; Hanson et Morton, 2004). Il est important de travailler ce facteur de risque, car l'identification émotive avec un enfant peut amener le délinquant à vouloir recréer des liens avec des liens avec des enfants pour combler ses besoins émotionnels. Il pourrait également être à risque de commettre de nouveau des agressions sexuelles.

Un autre facteur de risque qui occupe une place importante au niveau du passage à l'acte sexuel est l'autorégulation sexuelle. On parle ici d'intérêts sexuels déviants, de préoccupations sexuelles, du recours à la sexualité pour faire face au stress, aux événements difficiles de la vie et aux émotions négatives. Ces difficultés peuvent amener le délinquant à passer à l'acte dans le but de combler un besoin émotionnel ou sexuel (Cortoni et Vanderstukken, sous presse). On peut par exemple penser à ceux qui ont de la difficulté à contrôler leurs pulsions sexuelles. Certains également utilisent la sexualité pour diminuer les



émotions négatives. Si le délinquant n'utilise pas les moyens appropriés pour bien gérer ses émotions, il est plus à risque de reproduire des agressions sexuelles, car celles-ci avaient comme résultats de combler les besoins énumérés ci-dessus. Le fait de connaître le processus de grooming peut aider le sujet à reconnaître les situations ou les éléments le mettant plus à risque de passer de nouveau à l'acte. Par exemple, tel que mentionné, certains délinquants peuvent débiter leur processus de grooming lorsqu'ils ressentent des tensions ou des émotions négatives.

### 1.5 Le grooming dans le contexte de l'intervention

Comme mentionné précédemment, l'intensité du traitement offert doit correspondre au niveau de risque du délinquant. Afin de diminuer le risque de récidive, le traitement doit correspondre aux besoins du justiciable. Pour ce faire, il faut travailler sur les facteurs de risque dynamiques (Brouillette-Alarie et Hanson, sous presse). Le traitement vise généralement une diminution de la déviance sexuelle, une meilleure gestion de l'excitation sexuelle, une modification des cognitions problématiques ainsi que le développement ou l'amélioration des habiletés d'autogestion (Cortoni et Pham, 2013). Les délinquants doivent connaître leurs facteurs de risque afin de trouver des stratégies pour les gérer et réduire la probabilité de récidive.

Le processus de grooming est différent selon le type d'agression, soit intrafamilial ou extrafamilial. Afin de gérer le risque de récidive, les stratégies d'adaptation devraient être adaptées. En effet, identifier les tactiques de grooming utilisées dans le passé permettrait d'aider le délinquant à développer des stratégies de gestion pour réduire le risque que ces circonstances/tactiques se reproduisent. Les agresseurs intrafamiliaux ont plus de risques de

revoir leurs victimes. Il faut donc travailler sur la gestion des situations à risques compte tenu de la proximité des victimes potentielles. Les auteurs extrafamiliaux pourraient également reprendre les diverses tactiques utilisées dans le passé pour cibler des victimes potentielles. Le traitement doit cibler les facteurs liés au comportement déviant du sujet. Par exemple, lorsqu'il est question d'aider le délinquant à se trouver un emploi, il est important de faire des liens avec son processus de passage à l'acte, afin de s'assurer qu'il n'a pas accès à des victimes potentielles. Certains délinquants pouvaient utiliser leur emploi pour cibler des victimes, par exemple en travaillant avec des enfants ou encore avec des parents plus vulnérables.

Donc, le fait de connaître le processus de grooming d'un agresseur aidera à cibler les besoins du délinquant en matière de traitement et de réhabilitation. Cela permettra de mettre des mesures en place, par exemple, pour favoriser les relations interpersonnelles et familiales. Comme le processus de grooming est différent selon les délinquants, le fait de le connaître est un outil de plus en intervention, car il permet d'identifier les stratégies propres au délinquant, ce qui permettrait également de réduire le risque de récidive.

## **Chapitre 2 :**

# **Problématique**

La délinquance sexuelle fait partie des préoccupations d'un bon nombre de citoyens et de professionnels, c'est pourquoi plusieurs chercheurs et cliniciens s'intéressent aux facteurs de risque pouvant mener à la récidive sexuelle. Ces facteurs sont notamment travaillés sous forme de modules au sein des programmes de traitement pour agresseurs sexuels au sein du Service correctionnel Canada (SCC). Les recherches démontrent qu'il existe des distinctions au niveau des besoins et des facteurs de risque, tel l'accès aux victimes chez les agresseurs sexuels extrafamiliaux et intrafamiliaux. Dans ce contexte, il serait pertinent d'identifier davantage les tactiques utilisées chez chacun des délinquants sexuels afin d'individualiser le traitement. Certains facteurs de risque, tels que l'accès aux victimes, pourraient être liés au processus de grooming. Le fait d'identifier leur processus de grooming permettra de mieux cibler leurs besoins en matière de traitement et développer de meilleures stratégies de gestion pour réduire le risque de récidive.

Ce travail permettra de contribuer à une meilleure compréhension du processus de grooming utilisé par les agresseurs sexuels d'enfants et de sa pertinence au point de vue clinique. L'approfondissement de ces connaissances a notamment été réalisé par le biais d'analyses de cas. Ceux-ci avaient pour but d'identifier les différences et les similarités quant aux tactiques de grooming des agresseurs sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux. Les divers éléments identifiés dans la littérature ainsi que les entretiens réalisés peuvent permettre de cibler certains besoins de la clientèle en matière de traitement.

# **Chapitre 3 :**

# **Méthodologie**

Cette section relative à la méthodologie a pour objectif de présenter les étapes qui ont mené aux entrevues réalisées. Les informations relatives aux analyses de cas seront décrites. Subséquemment, un portrait de la clientèle et de son mode de sélection sera décrit. Le matériel obtenu lors des entrevues sera ensuite présenté pour pouvoir permettre l'analyse des résultats.

### 3.1 La méthodologie qualitative

Dans le cadre de cette étude, l'analyse de cas s'est avéré être le choix le plus judicieux et pertinent puisque l'objectif de ce projet était de comprendre le processus de grooming utilisé par les délinquants sexuels. Cette démarche permettra de mieux comprendre les techniques utilisées par les délinquants, mais aussi de comparer le processus dans les agressions intrafamiliales et extrafamiliales.

#### 3.1.1 L'entretien semi-directif

L'instrument de collecte de données privilégié est l'entretien. Ce dernier convient parfaitement pour recueillir des informations, puisqu'il permet d'étudier une personne, une organisation ou une société (Roy, 2003). L'entretien est donc le moyen le plus propice pour permettre une meilleure compréhension et description de la problématique. Considérant qu'il existe différents types d'entretiens, dans le présent rapport il sera question de l'entretien semi-directif. Selon Peretz (2004), l'entretien a une triple fonction, soit de fournir les caractéristiques socio-démographiques des participants, de fournir l'information relative aux attitudes générales des individus à l'égard de leurs comportements ainsi que de restituer les

événements passés qui se sont déroulés. L'entretien semi-directive permettra donc de mieux comprendre les diverses techniques de grooming utilisées par les participants.

Parmi les thèmes abordés dans le protocole d'entretien (voir annexe 2), nous retrouvons le processus par lequel la ou les victimes ont été sélectionnées, la description de la création du lien avec la ou les victimes ainsi que leur entourage, les moyens utilisés pour désensibiliser la ou les victimes à la sexualité et commettre l'agression ainsi que les moyens mis en place pour éviter la divulgation. Un autre thème a été examiné avec les participants ayant complété un programme en délinquance sexuelle afin de connaître leur opinion face à ce dernier. L'objectif était de voir les améliorations nécessaires selon eux pour améliorer l'efficacité du traitement.

### 3.2 Les participants

Au niveau de la construction de l'échantillonnage, il était préférable d'établir des critères quant aux choix des participants, afin de mieux répondre aux objectifs de l'étude. Les participants ciblés dans cette étude de cas étaient des hommes ayant commis des infractions à caractère sexuel envers des mineurs. Ces justiciables interrogés résidaient au centre correctionnel communautaire (CCC) Sherbrooke et étaient soumis à une condition d'assignation à résidence. Ils avaient tous été reconnus coupables d'au moins un délit à caractère sexuel, et tous avaient été évalués comme présentant un risque élevé de récidive sexuelle.

Au départ, l'échantillon devait être constitué de six (6) hommes ayant commis des agressions sexuelles auprès des enfants. Finalement, l'échantillon s'est constitué de quatre (4)

participants. Cela s'explique par le fait que certains des participants ciblés pour les entrevues ont vu leur libération suspendue suite à des bris de conditions. Toujours au niveau des critères de sélection, afin d'assurer l'homogénéité, nous avons ciblé des agresseurs sexuels dont leur(s) victime (es) avaient entre 6 et 12 ans. Une limite d'âge avait été établie, puisque les techniques de grooming ne sont pas les mêmes chez les victimes d'âge préscolaire, scolaire et adolescent. L'échantillon s'est révélé être plus diversifié que prévu. En effet, nous nous retrouvons avec des victimes provenant de différentes tranches d'âges, soit des enfants et des adolescents (6 à 12 ans). Cela s'explique par le fait qu'il était difficile de cibler des participants volontaires pour participer à l'étude de cas. Notre échantillon s'est donc composé de deux agresseurs de type extrafamiliaux et de deux agresseurs de types intrafamiliaux et extrafamiliaux.

### 3.2.1 Données démographiques

Les participants de cette étude ont tous été reconnus coupables d'au moins une infraction à caractère sexuel. Ils ont reçu une sentence fédérale, ce qui signifie qu'ils ont eu une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus. Ils étaient tous soumis à une condition d'assignation à résidence dans un centre correctionnel communautaire. Les caractéristiques socio-démographiques des participants sont décrites plus loin dans ce chapitre.

### 3.3 Procédure

Avant de procéder aux entretiens, l'auteure de ce projet a parcouru les dossiers des résidents du CCC Sherbrooke afin d'identifier individus correspondant aux critères de l'échantillon recherché. Nous avons ensuite approché les personnes afin de déterminer leur intérêt à participer à la présente étude. Un rendez-vous a ensuite été fixé avec l'intervieweuse.



Lors des rendez-vous, nous présentions en détail le projet académique, soit nos objectifs, les informations sur le déroulement de l'entretien ainsi que la nature confidentielle et volontaire de l'étude de cas. Les participants ont eu la possibilité de poser des questions afin d'éclaircir au besoin certains points et de faire part de leurs préoccupations face au projet avant d'accepter ou non de participer à l'étude. Les individus qui ont accepté ont ensuite lu et signé le formulaire de consentement éclairé qui autorisait la participation à l'étude ainsi que l'enregistrement de l'entretien. Une copie a été remise à chaque participant. Les entretiens réalisés étaient d'une durée approximative de 30 à 45 minutes. En plus des entrevues réalisées, des données ont été recueillies dans les dossiers des délinquants, notamment pour obtenir davantage d'information sur leurs délits, leurs antécédents juvéniles et adultes ainsi que les différents rapports psychologiques et psychiatriques.

Pour assurer l'intégrité des informations qui étaient fournies par les participants, les entrevues ont été enregistrées et ensuite retranscrites dans leur intégralité. Dans ce rapport, des noms fictifs sont utilisés pour protéger la confidentialité des participants.

## **Chapitre 4 :**

## **Résultats**

Dans le présent chapitre, un portrait global des 4 participants à cette analyse de cas sera exposé. Afin de se familiariser avec leurs problématiques et comprendre leur réalité, les profils criminels des participants seront présentés ainsi qu'un résumé des faits relatés en entrevue quant au processus de grooming utilisé pour obtenir des victimes.

Afin de respecter la confidentialité des entretiens et l'anonymat des participants, des pseudonymes leur ont été attribués.

#### 4.1 Monsieur Benoit

Monsieur Benoit est un homme âgé de 29 ans qui a été condamné à une peine de 2 ans pour agression sexuelle extrafamiliale et séquestration à l'endroit d'un garçon de 13 ans.

##### 4.1.1 Antécédents judiciaires

Les antécédents criminels du sujet ont débuté à l'adolescence, lorsqu'il fut reconnu coupable d'agression sexuelle à l'endroit de deux jeunes garçons. Il aurait séquestré et agressé un garçon de 9 ans et un de 13 ans au sein de la famille d'accueil où il résidait à l'époque. Une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) de 5 ans a également été ajoutée à sa peine. Les documents au dossier font également état d'antécédents non officiels que le sujet aurait admis concernant des attouchements entre 1999 et 2003 sur une fillette prépubère et sur une dizaine de garçons plus jeunes que lui, et ce, en utilisant l'intimidation.

#### 4.1.2 Cycle de délinquance

Selon le dossier de monsieur Benoit, il apparaît que ses délits sexuels seraient reliés à des lacunes au niveau de la gestion de ses émotions et de résolution de conflits. Il est également noté que lors des passages à l'acte, des stressseurs émotionnels étaient présents dans la vie de monsieur. Ce dernier avait une faible aptitude à la résolution de problèmes et une tendance à ruminer les sentiments négatifs, ce qui nuit à sa capacité de faire face aux situations à risques.

#### 4.1.3 Processus de grooming

##### *4.1.3.1 Sélection des victimes*

En entrevue, monsieur Benoit a identifié qu'il ciblait généralement des garçons âgés de 12 ans et plus. Il a rapporté qu'il ne planifiait pas ses agressions sexuelles et que celles-ci étaient plutôt commises lorsqu'il avait des pulsions sexuelles qu'il voulait combler immédiatement et qu'il ne pouvait contrôler. Monsieur a nommé que le choix des victimes «a été juste au niveau de l'attraction sexuelle [...] Ce qui dans certain cas, ce qui a joué un grand rôle, c'était qu'ils étaient vulnérables, donc euh... personne aux alentours et dans d'autres cas, j'entraînais la personne à être vulnérable». Le participant aurait donc ciblé des enfants plus vulnérables, par exemple qui se trouvait seul, sans adulte à proximité.

##### *4.1.3.2 Création du lien de confiance*

Le participant a relaté ne pas avoir eu besoin de travailler pour établir un lien de confiance, «je me suis pas dit, bon bin là faut que j'établisse un lien de confiance. [...] Tu es un homme adulte, donc automatiquement le jeune en question a déjà confiance en toi, parce

que c'est ça qui est supposé être». Monsieur croyait donc que les jeunes lui accordaient une confiance en raison du statut d'adulte.

#### *4.1.3.3 Stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle*

Monsieur a révélé que les agressions se seraient produites dans divers lieux, soit dans un parc d'attractions, dans une ruelle, au sein d'une famille d'accueil où il avait déjà résidé et dans une cour d'école. Monsieur utilisait des méthodes d'agressions différentes à chaque fois. Par exemple, il aurait agressé un enfant dans une cour d'école en se faisant passer pour un policier, et ce afin d'obtenir la confiance du garçon. Il aurait aussi agressé l'enfant d'un ami de la famille d'accueil où il résidait. Monsieur a expliqué qu'il a commencé par frotter un objet entre les deux jambes de l'enfant par-dessus les vêtements, pour ensuite caresser ses parties génitales. À quelques reprises, il aurait également utilisé la violence physique pour commettre les gestes de nature sexuels, par exemple à la sortie d'un centre d'achats.

#### *4.1.3.4 Maintien du secret de l'agression sexuelle*

Monsieur a relaté n'avoir jamais tenté de convaincre les victimes de ne pas dénoncer. Il a rapporté : « mon objectif lorsque j'ai commis les agressions sexuelles, on pourrait dire dans l'insouciance. [...] Dans le moment précis, dans l'acte, j'ai jamais voulu leur faire de mal, donc j'ai jamais dit je vais te frapper ou je vais te retrouver ...». Monsieur soulignait donc qu'il ne réfléchissait pas aux conséquences, puisque les délits sexuels étaient spontanés. Ce ne sont pas toutes les victimes qui ont dénoncé les agressions subies. Selon lui, cela peut être en raison de la gêne, de la peur ou encore du dégoût.

#### 4.1.4 Programme en délinquance sexuelle

Monsieur a révélé avoir préféré le programme en délinquance sexuelle offert lorsqu'il était en incarcération plutôt que le programme de maintien des acquis offert en communauté. À son avis, ce dernier programme serait répétitif. Selon lui, «tu peux amener n'importe quel sujet ou outil, si la personne ne veut pas changer, à aucun intérêt ou motivation, que tu la mets dans un groupe ou séparé, ça change rien». Il soutient donc que le programme offert en groupe n'a pas besoin d'être divisé selon le type de délit, soit intrafamilial ou extrafamilial, puisque selon lui tout part de la motivation au changement.

#### 4.2 Monsieur Paul

Monsieur Paul est un homme âgé de 51 ans qui a été condamné à sa première peine d'incarcération d'une durée de 5 ans et 8 mois pour 17 chefs d'accusation de contacts sexuels, deux chefs de tentatives de commettre d'autres actes criminels, trois chefs d'incitation à des contacts sexuels, d'accès à de la pornographie juvénile et possession de cannabis.

##### 4.2.1 Antécédents judiciaires

Dans le dossier de monsieur Paul, il est inscrit que les agressions sexuelles se seraient déroulées sur une période de 14 ans, soit de 1991 à 2005. En plus de sa sentence, Monsieur Paul aurait été déclaré délinquant à contrôler. Ainsi, à sa sentence s'est ajoutée une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) de 10 ans. Lors de sa première libération d'office, le sujet a récidivé au niveau sexuel. Il aurait été reconnu coupable de possession de pornographie juvénile, ce qui mena à la majoration de sa sentence à 7 ans, 1 mois et 20 jours. Officiellement, monsieur aurait fait 17 victimes féminines, mais selon lui, il en aurait fait une

vingtaine. Il aurait agressé trois de ses quatre filles biologiques, une nièce ainsi que les amies de ses enfants. L'âge des victimes était entre 2 semaines et 13 ans.

#### 4.2.2 Cycle de délinquance

Il est indiqué dans le profil criminel de monsieur que ses pulsions sexuelles déviantes auraient été surtout motivées par des émotions négatives et des frustrations. Ses pulsions auraient été augmentées lorsqu'il se sentait rejeté et dénigré par sa conjointe. Qui plus est, la consommation de marijuana aurait facilité le passage à l'acte. Monsieur aurait également alimenté ses fantasmes en consommant de la pornographie juvénile. Il aurait entretenu des distorsions cognitives quant au fait qu'il ne blessait pas les victimes, car les contacts sexuels avaient lieu durant la nuit, pendant que les victimes dormaient.

#### 4.2.3 Processus de grooming

##### *4.2.3.1 Sélection des victimes*

Monsieur a expliqué en entrevue qu'il n'a pas fait de sélection, puisque les agressions étaient intrafamiliales. Il a relaté que les agressions : «ne se produisaient pas tous les jours, c'était seulement dans des moments dans ma vie où j'étais stressé, où que j'avais des problèmes que je n'arrivais pas à résoudre pis que je me suis rendu compte avec le temps que je communiquais vraiment pas bien avec mon ex pis les gens autour. Facque ,j'étais comme dans un monde intérieur.» En entrevue, il a aussi rapporté qu'en plus de ses désirs sexuels, il évacuait ses frustrations à travers la sexualité. Monsieur a nommé avoir commencé à faire des attouchements sexuels à ses enfants alors que celles-ci étaient bébé. Les agressions se produisaient la nuit, sous forme d'attouchements sexuels et de baisers. Monsieur a également commis des agressions sexuelles extrafamiliales. Les victimes étaient des amis des enfants.

Toutes les agressions se sont produites au domicile du participant et durant le sommeil des victimes.

#### *4.2.3.2 Création du lien de confiance*

Autant pour les agressions intrafamiliales qu'extrafamiliales, monsieur a expliqué qu'il s'était fabriqué un rituel de passage à l'acte. Il a avoué qu'il jouait beaucoup avec les enfants et les faisait bouger afin de les fatiguer davantage. Il a dit que: « l'idée c'était des fatiguer le maximum, des faire courir, des faire jouer pis de m'occuper d'eux autres au maximum. Donner l'impression que je suis le papa parfait. [...] Facque les enfants étaient super fatigués...». Il a relaté ne pas avoir eu besoin de créer un lien de confiance avec les enfants, puisque les agressions étaient commises la nuit. Monsieur a confié que son entourage le voyait comme un père parfait, car il jouait avec les enfants, cuisinait et participait aux tâches ménagères.

#### *4.2.3.3 Stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle*

Monsieur a expliqué qu'il allait vérifier le sommeil des enfants deux ou trois heures suivant le coucher : « je les couchais pis dans 2-3 heures après j'allais voir, je faisais des attouchements légers genre à l'épaule, je remplaçais les draps pis j'écoutais leur respiration ». Si les enfants bougeaient, il cessait et faisait semblant de faire autre chose. Le participant explique qu'il s'est pratiqué à connaître le cycle du sommeil et écouter la respiration pour être capable de passer à l'acte sans que les enfants se réveillent.

#### *4.2.3.4 Maintien du secret de l'agression sexuelle*

Monsieur affirmait que ses enfants n'ont jamais divulgué, car selon lui ils n'étaient pas conscients lors des attouchements, compte tenu du fait qu'il commettait ses actes durant leur



sommeil. Il a mentionné que lorsque ses enfants sont devenus des adolescents, il a dû changer sa technique, car ils pouvaient se réveiller plus souvent durant la nuit. Il pratiquait plutôt du voyeurisme. Par exemple, il regardait au travers la fenêtre ses enfants prendre leur douche ou les regardait dormir et se masturbait. D'ailleurs, se serait une de ses filles qui l'aurait dénoncé à la mère lorsqu'elle aurait surpris monsieur la regarder prendre sa douche.

#### 4.2.4 Programme en délinquance sexuelle

Monsieur a fait part du fait qu'il a complété plusieurs programmes en délinquance sexuelle. Il soutenait que le désavantage était que « les outils qu'on apprend en prison, c'est qu'on peut pas les mettre en pratique tant qu'on est pas dehors ». Donc, selon lui, il n'est pas possible d'utiliser les outils acquis lors de leur incarcération. Il a rajouté que lorsque les délinquants retournent en communauté, ils mettent de côté les outils appris. Donc, au moment où ils en auraient besoin, il est trop tard, car ils ne savent plus les mettre en application. Il a mentionné qu'au quotidien, il n'est pas facile de mettre ses acquis en pratique, car lors de la surveillance en communauté, il apprend davantage à ne pas être en contact avec des enfants. Monsieur a critiqué le fait que dans le programme : «ils m'ont pas de temps à donner à l'individu pis à ses facteurs à lui précis. C'est des outils larges, pis débrouillez-vous avec après ». Selon monsieur Paul, il serait pertinent d'individualiser davantage le programme offert en fonction des besoins et de la motivation du délinquant. Monsieur a même rajouté qu'il pourrait être pertinent de diviser les groupes en fonction de la volonté à y participer.

### 4.3 Monsieur Alain

Monsieur Alain est un homme âgé de 57 ans qui a été condamné à une sentence de 2 ans pour avoir accédé à de la pornographie juvénile. À cela s'ajoute une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) de 10 ans.

#### 4.3.1. Antécédents judiciaires

Le profil criminel de monsieur fait état du fait que depuis 1977, il aurait été reconnu coupable d'environ 40 accusations criminelles pour des délits de vols, d'introduction par effraction, de trafic de stupéfiants et d'agressions sexuelles. Monsieur aurait commis des agressions sexuelles extrafamiliales sur deux périodes distinctes. En effet, en 2006, il a été condamné à une sentence de 6 ans pour des délits sexuels commis entre 1970 et 1983 à l'endroit de deux adolescents ainsi que des délits commis dans les années 2000 à l'endroit de quatre adolescents. Ses victimes sont toutes des garçons âgés environ entre 13 et 15 ans. Finalement, en 2013 monsieur a obtenu une sentence de deux ans pour possession de pornographie juvénile.

#### 4.3.2. Cycle de délinquance

Il est indiqué dans le dossier de monsieur Alain qu'il présenterait une criminalité précoce, répétitive, polymorphe et à connotation sexuelle à l'égard de jeunes adolescents. Le sujet aurait utilisé la manipulation pour pouvoir accéder aux victimes, commettre l'agression et éviter la divulgation. Il aurait tenté de créer un lien de confiance avec ceux-ci notamment en leur donnant de l'attention et en leur offrant des biens matériels et/ou de la drogue. La

vente de drogue était un moyen d'entrer en relation avec les victimes. Celles-ci étaient issues d'un milieu socioéconomique et familial défavorisé.

En ce qui concerne le délit de sa sentence actuelle, à savoir, l'accès à de la pornographie juvénile, il diffère des délits sexuels précédemment commis par le sujet, étant donné que le mode opératoire n'a pas été le même. Monsieur a choisi de visionner du contenu pornographique juvénile pour combler ses pulsions sexuelles déviantes. Notons que dans le dossier de monsieur, il est indiqué que l'isolement et le stress sont des facteurs qui auraient amené monsieur à consommer de la pornographie.

#### 4.3.3. Processus de grooming

##### *4.3.3.1 Sélection des victimes*

Dans les années 1980, âgé d'environ 20 ans, monsieur a fait ses deux premières victimes. Celles-ci étaient les frères de sa copine de l'époque. Les victimes étaient âgées entre 15 et 16 ans.

Selon son dossier, les autres agressions commises se sont déroulées dans les années 2000, alors qu'il vendait de la drogue à son domicile. Pour cibler des victimes potentielles, monsieur disposait sur sa table de salon des revues pornographiques. Ainsi, il pouvait observer l'intérêt des jeunes face à la sexualité. La première victime de monsieur à cette époque lui aurait également présenté d'autres victimes potentielles. En entrevue, Monsieur a mentionné que : « Un moment donné, la première victime m'a parlé de son demi-frère, s'il pouvait l'amener. [...] On a fait des choses à deux pi son demi-frère lui, il m'a présenté un de ses amis, avec qui il le faisait aussi».

#### *4.3.3.2 Création du lien de confiance*

Au niveau des premières agressions commises entre 1970 et 1983, monsieur aurait créé un lien de confiance avec les adolescents, mais aussi avec leur famille. En effet, il a raconté qu'il gâtait sa belle-famille et leur fournissait de la drogue. Une relation de confiance s'est ensuite installée avec le frère aîné. Monsieur a dit:« Je les gâtai, mais pas consciemment».

Le lien de confiance s'est installé de façon différente avec les quatre victimes dans les années 2000. Il fournissait de la drogue, mais dans ce cas-ci, il jouait aussi un rôle de parent. Il a exposé qu'il les manipulait en les écoutant, en faisant sentir qu'il les comprenait et qu'il était cool. Dans toutes les agressions commises, monsieur a usé de manipulation : « Aux questions qu'ils me donnaient, je faisais de belles réponses pour être cool pis gagner leur confiance.

#### *4.3.3.3 Stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle*

Le sujet mentionnait qu'il avait créé une relation particulière avec sa première victime dans les années 1970. Monsieur a relaté : « on s'est lié d'amitié pis de confiance pis on s'est mis à discuter comme ça de masturbation pis je louais des films dans ce temps-là. On a regardé des films pis on a commencé à se masturber l'un à côté de l'autre». Monsieur Alain a raconté qu'un soir la victime est venue le rejoindre dans sa chambre, puis qu'il y a eu des rapprochements intimes. Il a affirmé n'avoir jamais utilisé la violence pour obtenir des relations sexuelles, mais qu'il sentait parfois que la victime n'avait pas envie d'avoir des relations. Il a rapporté ne pas savoir pourquoi la victime le faisait tout de même.

Monsieur a exposé que sa première victime dans les années 2000 avait regardé les revues pornographiques sur la table, ce qui avait facilité la création du lien : «Il regardait ça et il était moins gêné que les autres à parler de sexualité». Pendant plusieurs semaines, lorsque le jeune venait chez lui pour acheter de la drogue, il utilisait également les revues pornographiques de monsieur Alain pour aller se masturber dans la salle de bain. Après plusieurs mois, il a eu des relations sexuelles sans pénétration avec ce jeune. À la suite des relations sexuelles, monsieur fournissait gratuitement de la drogue au jeune et ils la consommaient ensemble. Comme mentionné précédemment, cette victime lui a présenté d'autres victimes, incluant son demi-frère et des amis. Monsieur a expliqué que la victime fournissait de la drogue à son demi-frère et qu'ils avaient des relations sexuelles ensemble. La victime aurait demandé à monsieur s'il pouvait amener son demi-frère chez lui, puis ensuite des amis. Les relations sexuelles avec les trois autres victimes se sont produites plus rapidement, car ceux-ci savaient ce qui allait se passer. Monsieur nommait que les relations sexuelles avaient parfois lieu à plusieurs, soit avec les trois victimes et lui.

#### *4.3.3.4 Maintien du secret de l'agression sexuelle*

Monsieur a mentionné qu'il voulait amener ses victimes à faire les gestes sexuels volontairement, par le biais de la manipulation. Il a fourni du travail à ses beaux-frères, leur achetait des biens matériels et leur fournissait de la drogue. Outre, il les convainquait que cette relation était acceptable s'ils n'en parlaient pas. Il leur disait entre autres lors du premier passage à l'acte : « là écoute ce qu'on fait là, c'est un secret, fait que ça reste entre nous ».

Selon lui, les jeunes agressés dans les années 2000 trouvaient en lui un parent idéal. À son avis, les victimes ne dénonçaient pas à cause du lien de confiance qui avait été créé et

de l'attention qu'il leur prodiguait. Monsieur a expliqué: « qu'il descendait à leur âge. Ils sentaient que quand on discutait, c'était la même ligne tsé, le même niveau de mentalité. Que je les comprenais...»

#### 4.3.4. Programme en délinquance sexuelle

En entrevue, Monsieur a soutenu que les outils acquis au sein du programme sont efficaces. Selon lui, si les groupes étaient divisés selon le type de délit sexuel, les participants seraient peut-être plus à l'aise à s'ouvrir aux autres participants. Monsieur a dit :« Vu que c'est général, y'en a qui ose pas parler de leur sentence ou leurs abus». Il a relaté qu'il pourrait être pertinent de diviser les groupes selon l'âge des victimes, soit préscolaire, scolaire et adolescent, puisque selon lui les techniques utilisées pour avoir accès à une victime vont varier selon l'âge de celles-ci.

#### 4.4 Monsieur Maurice

Monsieur Maurice est un homme âgé de 54 ans qui a été condamné à une sentence fédérale d'une durée de 3 ans pour quatre délits d'agression sexuelle, incitation à des contacts sexuels, entrave à la justice, omission de se conformer à une promesse/engagement et défaut de se conformer à une ordonnance de probation. Il a également été déclaré délinquant à contrôler pour une période de 10 ans. Monsieur a commis des agressions intrafamiliales envers ses deux garçons d'âge mineur. Il a également commis des agressions extrafamiliales sur deux femmes, une adolescente et une adulte.

#### 4.4.1 Antécédents judiciaires

Monsieur ne possède pas d'antécédents officiels dans son dossier.

#### 4.4.2. Cycle de délinquance

Selon le dossier de monsieur, les agressions sexuelles survenaient lorsqu'il avait des pulsions sexuelles qu'il ne pouvait contrôler et lorsqu'il y avait des opportunités, tel que les fêtes d'amis qu'il organisait pour ses enfants. Lorsqu'il vivait des périodes de stress, ses pulsions sexuelles s'intensifiaient. Les délits sexuels permettaient à monsieur de combler son besoin sexuel, mais également celui du contrôle sur l'autre.

#### 4.4.3 Processus de grooming

##### *4.4.3.1 Sélection des victimes*

Les premières victimes de monsieur étaient ses deux fils, qu'il a agressés durant une dizaine d'années. Lors de l'entrevue, monsieur a relaté qu'il avait débuté ses délits sexuels afin de combler ses besoins sexuels dans l'immédiat. Monsieur disait qu'il n'a pas ciblé un enfant en particulier, « ça aurait pu être n'importe qui cette journée-là quand ça l'a commencé qui aurait été à ma disposition [...] quand ça eu lieu en premier, c'est mon enfant qui était là. Ça aurait pu être un autre enfant ».

Monsieur a également commis deux agressions de type extrafamilial. Le dossier de monsieur fait état de quelques événements survenus. En effet, en 2005, monsieur aurait agressé sexuellement l'amie de cœur d'un de ses fils. Alors que celle-ci dormait chez monsieur un soir, il lui aurait fait des attouchements sexuels durant son sommeil. Lorsqu'elle s'est réveillée, monsieur lui a dit qu'il s'était trompé de chambre. En 2008, une autre amie de

cœur de l'un de ses fils résidait temporairement au domicile de monsieur. Un soir, la victime a été malade après avoir consommé de l'alcool. Alors que la victime était à la salle de bain, monsieur lui a fait des attouchements sexuels. De plus, au cours des mois qui ont suivi, monsieur a agressé et harcelé sexuellement cette victime à de nombreuses reprises.

#### *4.4.3.2 Création du lien de confiance*

Monsieur a expliqué que le lien de confiance était déjà établi avec ses enfants, puisqu'il était leur père. «J'avais le lien de père... déjà là, ils n'étaient pas brutalisés. Ils étaient bien élevés. Déjà là, ça l'a aidé pour faire un lien de confiance».

Pour ce qui est des agressions extrafamiliales, le sujet a mentionné ne pas avoir créé un lien de confiance. En fait, les victimes avaient consommé de l'alcool. Monsieur a exposé alors que celles-ci étaient plus vulnérables.

#### *4.4.3.3 Stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle*

Afin de faciliter la commission des crimes sexuels envers ses enfants, monsieur offrait des privilèges et des biens matériels. Il disait par exemple : « je vais t'acheter tel jeu ou je vais te donner tel privilège...Mettons donner un bonbon au bout de la ligne, tse donne-moi une faveur sexuelle et je vais te donner une récompenser autrement dit ». Monsieur a nommé n'avoir jamais utilisé la force pour obtenir des contacts sexuels. Il disait à ses enfants par exemple : garde y'a rien là, ta mère le fait ».

Lors de l'entrevue, monsieur décrivait ses agressions extrafamiliales comme étant des incidents. Il se déresponsabilisait en nommant que les filles embarquaient dans un jeu de séduction avec lui. Par exemple, il a mentionné que : « c'était vraiment un jeu, tsé on s'agaçait



l'un l'autre. Tsé anyway j'ai vu ses parties génitales. Tsé a s'habillait pas beaucoup. À part de ça, ça été une fois». Monsieur décrivait donc les agressions comme étant un jeu. Il a relaté également que la deuxième victime lui avait frotté le pied au cours d'une soirée, puis qu'elle lui avait annoncé plus tard qu'elle allait se coucher, ce qu'il a pris comme une invitation.

#### *4.4.3.4 Maintien du secret de l'agression sexuelle*

Afin que ses enfants ne divulguent pas les infractions sexuelles, monsieur a dit : « j'ai expliqué que s'ils parlaient on perdrait tout, on perdrait la maison, on se divorcerait ». Il menaçait donc les enfants d'éventuelles conséquences s'ils divulguaient les gestes posés. Il a également nommé qu'il offrait toujours les biens matériels désirés par ses enfants. Monsieur Maurice a soutenu ne pas avoir essayé de convaincre ses victimes extrafamiliales de ne pas divulguer.

#### 4.4.4 Programme en délinquance sexuelle

Monsieur a raconté avoir fait un programme pour délinquant sexuel lorsqu'il était incarcéré. En communauté, il aurait complété trois cycles du programme de maintien des acquis en délinquance sexuelle. Monsieur Maurice a affirmé que ce dernier programme était trop long dû à la répétition des éléments. Selon lui, les stratégies enseignées au sein de ce programme sont efficaces. Cependant, il a mentionné que les agressions intrafamiliales sont peu abordées en groupe. Monsieur disait : « Ce qui arrive quand on travaille avec un groupe de même, on sait pas tout ce qui s'est passé, on peut pas dire, mettons toutes les vérités, car y'en a qui ont peur de paraître mal aux yeux des autres qui sont dans la même salle ». Il expliquait donc la difficulté de s'exprimer complètement en groupe, et ce par peur du jugement des autres. Il a exposé qu'il aurait été plus à l'aise si le groupe était composé juste

des délinquants ayant commis le même type de délit. Il a expliqué que : «ça ferait une différence parce que si tu parlais juste avec des gens intrafamiliaux [...] tu restes dans famille, tu sais que c'est toutes des abus familiaux. C'est moins gênant, mais quand tu fais les deux, c'est plus gênant de parler ».

# **Chapitre 5 :**

## **Discussion et interprétation**

## 5.1 Discussion des résultats

Tel que discuté précédemment, le stage de maîtrise s'est déroulé au CCC Sherbrooke. Un des objectifs de ce projet de maîtrise était de comprendre le processus de grooming utilisé par les délinquants sexuels lors de la commission des agressions sexuelles. Ce processus de grooming a été divisé en diverses étapes, soit la sélection des victimes, la création du lien de confiance, les stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle ainsi que le maintien des victimes et du secret de l'agression sexuelle.

### 5.1.1 Sélection des victimes

Au niveau de la sélection des victimes, rappelons que Elliot, Kilcoyne et Browne (1995) ont fait ressortir que les délinquants ont parfois des préférences quant au choix des victimes, tel que sexe, l'âge, le type de relation avec la victime ou la personnalité de la victime. Il va de soi que peu importe les critères de sélections, ils doivent cibler des endroits où les victimes sont plus susceptibles d'y être. C'est le cas notamment de Benoit qui se tournait davantage vers des garçons adolescents, mais ces agressions étaient de types opportunistes et agressifs. Il avait donc des préférences quant au choix des victimes, mais ces délits n'étaient pas planifiés à l'avance. Par contre, les agresseurs sexuels qui ont déjà un lien avec la victime n'auront pas nécessairement à cibler d'endroits. C'est le cas de trois des quatre participants interrogés qui avaient déjà un accès à une victime et un lien de confiance préétabli avec celle-ci. Plus précisément, Paul et Maurice ont commis des agressions sexuelles envers leurs enfants. Ils ont également commis des agressions de type opportuniste en ciblant des victimes au sein de leur entourage, comme les amis de leurs enfants, partenaires intimes de leurs enfants ainsi que cousines de leurs enfants. De façon similaire, Alain a également ciblé

des victimes de son entourage, puis dans sa deuxième période délictuelle, il créait un lien de confiance avec des adolescents à qui il vendait de la drogue.

### 5.1.2 Création du lien de confiance

Suite à la sélection des victimes, les délinquants sexuels vont tenter de créer et/ou de maintenir le lien de confiance avec leurs victimes pour pouvoir commettre les agressions. En particulier, Leclerc et Proulx (2005) avancent que ces moyens peuvent amener l'enfant à se sentir plus redevant envers son agresseur ou contraint face aux demandes de celui-ci. Nos études de cas on fait ressortir qu'outre l'attention et/ou de l'affection donnée à l'enfant, l'offre de biens matériels et/ou de récompense ont été utilisée pour créer un lien avec la victime. En effet, trois des quatre participants ont relaté avoir utilisé ces moyens pour maintenir ou créer le lien avec leurs victimes ou l'entourage de celles-ci. Paul et Maurice ont nommé qu'ils avaient déjà un lien de confiance établi avec leurs victimes, puisque c'était leurs enfants. Paul devait davantage travailler le lien de confiance avec sa femme afin qu'elle n'ait pas de doutes sur les agressions commises. Maurice a utilisé une stratégie différente. En effet, malgré qu'il nomme que la confiance était déjà établie, il offrait des biens matériels et des privilèges à ses enfants en échange de relations sexuelles. Il a souligné qu'il offrait toujours à ses enfants ce qu'ils voulaient. En contraste, lors de ses agressions extrafamiliales, il n'a pas eu à créer un lien de confiance ; il a plutôt usé de la force. Alain a également utilisé ces stratégies lors des agressions extrafamiliales. Il utilisait la manipulation pour créer un lien. Il donnait de l'attention aux jeunes afin qu'ils se sentent compris. Il leur offrait également des biens matériels et de la drogue. Alain a également créé un lien avec la famille de ses deux premières victimes. Il fournissait des biens matériels pour obtenir leur confiance. Quant à Benoît, il n'a

pas eu à travailler le lien de confiance avec ses victimes. Ses agressions étaient spontanées et parfois violentes.

Selon les résultats obtenus, le lien de confiance avec la victime semblait être important pour la commission de l'agression sexuelle. L'agresseur doit parfois créer un lien de confiance avec l'environnement de la victime afin d'avoir accès à celle-ci. Lorsque les agressions sont intrafamiliales, le lien de confiance est souvent déjà établi. Les diverses techniques de création du lien de confiance peuvent différer selon la relation avec la victime.

### 5.1.3 Stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle

Les stratégies utilisées pour commettre l'agression sexuelle vont souvent différer selon le type de relation qu'entretient l'agresseur avec sa victime. Premièrement, tel que démontré dans la recherche d'Elliot et ses collègues (1995), l'utilisation de la force et de la coercition est plus propice d'être utilisée lorsque les agressions sont commises envers des victimes inconnues de l'agresseur. Parmi nos études de cas, Benoit a eu recours à cette violence pour commettre les délits sexuels envers ses victimes inconnues. Contrairement à Benoit, les autres participants ont plutôt utilisé des moyens permettant de maintenir la relation avec victime. Deuxièmement, Christiansen et Blake (1990), Berliner et Conte (1990) ainsi qu'Elliot et ses collaborateurs (1995) ont avancé que l'agresseur peut tenter de désensibiliser l'enfant à la sexualité, notamment en discutant de sexualité et en visualisant de la pornographie. Par la suite, l'agresseur peut intégrer graduellement les contacts sexuels. Pour désensibiliser leurs victimes aux contacts sexuels, les participants de notre étude de cas ont utilisé diverses méthodes. Notamment, Paul a étudié le cycle du sommeil. Il commettait donc les agressions durant la nuit. Selon lui, cela lui permettait de faire des attouchements sexuels sans que ses

enfants s'en rendre compte. Lorsque ceux-ci sont devenus adolescents, il cessait cette technique et pratiquait plutôt du voyeurisme. Alain lui prenait du temps pour construire la relation de confiance, puis augmentait les contacts sexuels graduellement. Avec ses deux premières victimes, il parlait de sexualité d'abord, puis ensuite regardait des films pornographiques avec ses victimes. Il expliquait que par la manipulation, il faisait en sorte que les victimes ne se sentent pas obligées. Pour ce qui est des autres victimes, il mettait des revues pornographie d'abord sur la table pour cibler ses victimes. Il a mis plusieurs mois à construire une relation et avoir des contacts sexuels avec sa première victime. Ce serait ensuite cette victime qui lui aurait présenté des victimes potentielles. Selon monsieur, celles-ci étaient déjà au courant de ce qui allait se passer. Il leur fournissait donc de la drogue en échange de relations sexuelles. Finalement, Maurice convainquait ses enfants d'avoir des contacts sexuels en échange de biens matériels et de récompenses. Pour ce qui est des agressions extrafamiliales, il profitait des contextes festifs pour agresser ses victimes qui étaient sous l'effet d'alcool.

Les résultats ont démontré que majoritairement, ce n'est pas la violence qui est priorisé pour commettre les agressions sexuelles. Dans nos études de cas, la force a été utilisée dans une instance seulement et ce dans un contexte extrafamiliale. Cette donnée est tout de même représentative selon notre échantillon. En effet, tel que démontré dans l'étude d'Elliott et ses collègues (1995), ce n'est pas une majorité de délinquants qui utilisent la force dans le processus de grooming puisque l'objectif est de gagner et maintenir la relation de confiance avec la victime. Pour ce qui est de nos autres études de cas, les résultats démontrent qu'il y a de multiples techniques utilisées, tant pour les agressions intrafamiliales qu'extrafamiliales.

Mis à part celui qui a usé de la force, tous les autres ont intégré graduellement les contacts sexuels.

#### 5.1.4 Maintien du secret de l'agression sexuelle

Suite à l'agression sexuelle commise, les délinquants peuvent tenter de maintenir la coopération avec la victime afin d'éviter la divulgation. Warner (2009) avait fait mention que certains délinquants peuvent créer un lien de confiance avec l'enfant et s'assurer qu'il ait peu de contacts avec les autres pour diminuer le risque qu'il se confie. C'est le cas d'Alain qui tentait par le biais de la manipulation d'amener ses victimes à faire les gestes volontairement. Il les convainquait que cette relation était acceptable s'ils n'en parlaient à personne. Selon lui, c'est dû à l'attention qu'il leur prodiguait et au lien de confiance créé que les victimes ne divulguaient pas. Mis à part le lien de confiance, certains agresseurs sexuels peuvent promettre des choses l'enfant, le faire sentir responsable et le menacer pour éviter une divulgation (Elliot et al., 1995 ; Leberg, 1997 ; Van Dam, 2001). Parmi nos études de cas, Maurice utilisait ces trois techniques pour éviter la divulgation des agressions intrafamiliales. Il disait à ses enfants de garder le silence s'ils ne voulaient pas perdre leur maison et être responsables du divorce de leurs parents. Il offrait également aux enfants tout ce qu'ils désiraient. Pour ce qui est des agressions extrafamiliales, monsieur a soutenu ne pas avoir tenté de les convaincre de garder le secret. Les victimes extrafamiliales ont toutes deux divulgué l'agression peu de temps après celle-ci. Quant aux agressions intrafamiliales, ils ont été dénoncés une dizaine d'années plus tard, et ce, par une tierce personne.



Benoit et Paul pour leur part soutiennent ne pas avoir tenté de convaincre leurs victimes de ne pas divulguer. Comme les agressions de Benoit étaient commises sous l'impulsion, monsieur ne pensait pas aux conséquences. Il ne tentait donc pas de convaincre les victimes de ne pas dénoncer. D'ailleurs, la majorité de ses victimes ont dénoncé peu de temps après l'agression. Enfin, il y avait également Paul qui n'a pas tenté de convaincre ses victimes de ne pas dénoncer. Selon monsieur, puisque les agressions se produisaient la nuit et qu'il avait étudié le cycle du sommeil, les enfants ne dénonçaient pas, simplement parce qu'ils n'étaient pas conscients de ce qui se passait. Il est difficile de vérifier la véracité de ses dires. Cependant, on peut émettre l'hypothèse que si les victimes étaient conscientes des agressions subies, il est possible qu'elles n'aient pas dénoncé par peur de représailles, par honte ou encore de briser la famille. Dans la littérature, plusieurs auteurs ont indiqué que les agressions sexuelles intrafamiliales sont souvent dénoncées plusieurs années après les faits comparativement aux agressions extrafamiliales qui sont dénoncées plus rapidement (Goodman-Brown, Edelstein, Goodman, Jone et Gordon, 2003 ; Dupont, Messerschmitt, Vila, Bohu et Rey-Salmon, 2014). Nos études de cas sont allées dans le même sens que les données révélées par ces auteurs.

#### 5.1.5 Programme offert en délinquance sexuelle

Les délinquants interrogés ont tous donné leur opinion sur les programmes en délinquance sexuelle. Tous ont fait ressortir le fait que dans les groupes, la motivation au changement n'est pas la même d'une personne à l'autre, ce qui amène parfois des obstacles au processus de changement. Ils ont aussi nommé que le maintien des acquis faits à la suite du programme était plus répétitif qu'utile. Maurice et Alain soutiennent qu'il serait pertinent d'y avoir des distinctions au niveau des groupes. Selon Maurice, les groupes devraient être divisés

selon le type d'agression, soit un groupe pour les agresseurs extrafamiliaux et un pour les agresseurs intrafamiliaux. Il nomme que cela faciliterait l'aisance à parler et à interagir avec les autres.

Monsieur Alain lui proposait une autre façon de diviser les groupes. Il a nommé qu'il serait bénéfique de classer les groupes selon l'âge des victimes, soit les enfants, les adolescents ainsi que les adultes. Ce dernier a mentionné que de façon générale les outils sont bons, mais qu'une séparation permettrait avant tout une meilleure aisance des gens à s'ouvrir au groupe. Également, il a avancé que les techniques utilisées ne sont pas les mêmes selon le groupe d'âge et donc cela serait plus bénéfique pour le groupe. Monsieur Benoit lui ne voit pas la pertinence de faire une distinction dans les groupes. Selon lui, les outils sont tous bons et leurs efficacités dépendent de la motivation des gens.

Enfin, monsieur Paul a proposé une division de groupes, mais fondée sur le volontariat et la motivation au changement, car la non-motivation des autres est parfois un obstacle à son propre changement selon lui. Il a expliqué que les groupes pourraient être plus positifs et dynamiques, ce qui aurait un impact sur le changement. Monsieur a relaté que le problème quant aux outils c'est que lorsqu'ils les apprennent en prison, ils ne peuvent pas les mettre en application. Monsieur a dit que lorsqu'ils sont libérés, ils sont distraits et oublient leurs outils. Selon lui, il n'est pas nécessaire de faire de groupes distincts, mais il faudrait davantage cibler les besoins individuels des délinquants.

## 5.2. Contexte clinique

Cette étude de cas a eu lieu dans un contexte de stage. Ce dernier s'est déroulé au sein du Service correctionnel Canada (SCC). Le SCC est un organisme de la Sécurité publique du gouvernement du Canada qui est chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposé par les tribunaux. Il gère plusieurs établissements de divers niveaux de sécurité et s'occupe de la surveillance des détenus en liberté sous condition ou faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée (Service correctionnel du Canada, 2013). La mission du Service correctionnel du Canada se lit comme suit : « contribuer à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain ». Le SCC a donc pour but de protéger la société en aidant les délinquants et en les incitant activement à devenir des citoyens respectueux des lois.

Le SCC gère 57 établissements correctionnels au Canada. De plus, il s'occupe de 16 centres correctionnels communautaires et de 92 bureaux de libération conditionnelle. Ces différentes installations sont réparties dans cinq grandes régions administratives, soit celle de l'Atlantique, de l'Ontario, du Pacifique, des Prairies ainsi que du Québec. Au Québec, le SCC gère 11 établissements correctionnels pour hommes et un pour femmes, 16 bureaux de libération conditionnelle ainsi que six centres correctionnels communautaires (CCC). Les établissements résidentiels communautaires offrent un milieu de vie structuré aux délinquants ainsi qu'une surveillance 24 heures sur 24. En collaboration avec les agents de libération conditionnelle ainsi que les autres professionnels, les CCC offrent des programmes et des interventions dans le but de favoriser la réinsertion sociale des contrevenants dans la communauté.

Lorsque les délinquants quittent le milieu carcéral, ils peuvent être placés dans un CCC. Ce dernier a pour but d'héberger des délinquants qui sont en semi-liberté, mais aussi des délinquants qui sont soumis à une condition d'assignation à résidence soit en libération conditionnelle totale, en libération d'office ou en ordonnance de surveillance de longue durée. La libération d'office concerne les délinquants fédéraux qui purgent le dernier tiers de leur peine en collectivité, sous surveillance, avec des conditions de libération. La libération conditionnelle totale (LCT) permet aux délinquants de purger une partie de leur peine en collectivité. Comparativement à la libération d'office, la LCT permet à la personne qui en bénéficie de ne pas retourner chaque soir à l'établissement. Il doit cependant se présenter de façon régulière à un agent de libération conditionnelle. L'ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD) réfère à la prolongation de la période de surveillance après l'expiration du mandat. Le SCC doit ainsi continuer la surveillance du délinquant dans la communauté. Ce dernier se verra imposer un ensemble de conditions après l'expiration de sa peine (Sécurité publique Canada, non-daté).

Les CCC offrent des mesures d'encadrement et de contrôle aux délinquants qui sont libérés sous condition de surveillance. Le niveau de risque ainsi que les besoins du délinquant sont déterminés par le SCC, mais c'est la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) qui impose les conditions de libération du délinquant en se basant sur les résultats d'évaluation du risque fait par le SCC. Selon les données du SCC, les trois quarts des délinquants présents dans les CCC présentent un risque élevé de récidive (Sécurité publique Canada, 2014). Lorsque les criminels purgent une partie de leur peine en communauté, ils peuvent résider dans un établissement surveillé, et ce jusqu'à la fin de leur mandat. Cependant,

lorsque les délinquants sont en OSLD, la condition d'assignation à résidence doit être réévaluée tous les 6 mois. Tous les justiciables sont soumis à certaines conditions et sont surveillés par des agents de libérations conditionnelles. Ces conditions spéciales varient selon les délinquants, leurs délits, ainsi que le risque de récidive qu'ils représentent. Le CCC Sherbrooke où s'est déroulé mon stage peut accueillir un maximum de 30 délinquants. Il loge principalement des délinquants ayant commis des crimes violents ainsi que des crimes sexuels. Tous les délinquants présents sont catégorisés comme étant à haut risque de récidive.

En communauté, il est important de travailler la gestion du risque que présentent les délinquants. Le traitement est basé sur les principes d'évaluation et de traitement efficace, soit le risque, le besoin et la réceptivité (Andrews et Bonta, 2010). D'abord, comme mentionnée précédemment dans ce travail, l'intensité du traitement doit correspondre au niveau de risque que présente le délinquant (Andrews et Bonta, 2010). Ensuite, les facteurs de risque dynamiques liés au comportement criminel du délinquant doivent être ciblés dans le traitement. Enfin, le traitement doit être fondé sur les méthodes efficaces de traitement auprès des délinquants et prendre en compte les caractéristiques du délinquant afin de le motiver à s'impliquer dans l'intervention et créer des conditions optimales pour l'apprentissage de comportements prosociaux (Andrews et Bonta, 2010). L'approche cognitivo-comportementale utilisée dans les programmes de prévention de la récidive apparaît comme la plus prometteuse en regard des méthodes de traitement. Ses principaux objectifs de traitement comprennent la modification du comportement et des préférences sexuelles déviantes, la restructuration cognitive et une meilleure adaptation sociale. Ses objectifs ont pour but principal de réduire le risque de récidive du sujet (Andrews et Bonta, 2010).

### 5.3. Implication clinique

Considérant le nombre restreint de participants dans l'étude de cas présenté, il est difficile d'arriver à des conclusions précises. Ce rapport a cependant confirmé les faits énoncés dans la littérature et a ainsi permis de confirmer qu'il existe des différences quant aux tactiques de grooming utilisées lors des agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales. Ces différences quant au mode de fonctionnement des délinquants varient généralement en fonction du lien avec les victimes. Parmi nos participants, deux avaient commis des délits sexuels extrafamiliaux, tandis que les deux autres avaient commis des délits intrafamiliaux et extrafamiliaux. Un des participants commettait davantage des délits sur des victimes inconnues. Ses délits étaient de nature impulsive et avaient pour but de combler ses besoins sexuels immédiats. Il a usé de la force ainsi que la manipulation lors de ses délits. Pour ce qui est des trois autres participants, ils ont tous utilisé la manipulation au cours du processus de passage à l'acte. Deux d'entre eux ont aussi utilisé l'offre de biens matériels et de privilèges pour obtenir des faveurs sexuelles. Dans les cas présentés, la différence entre les agressions intrafamiliales et extrafamiliales se situe au niveau de l'accès à la victime. En effet, ceux qui commettaient des agressions intrafamiliales ont rapporté avoir déjà un lien de confiance avec l'enfant, ce qui a facilité l'accès à la victime. Lors des entrevues, tous ont nommé que le programme d'intervention en délinquance sexuelle était utile, mais certaines lacunes sont aussi ressorti, telle que le fait que le maintien des acquis était répétitif, qu'il est parfois difficile de se confier au groupe à cause des distinctions au niveau des délits et surtout qu'il est difficile de mettre en pratique les acquis.

Les résultats des analyses de cas suggèrent que certaines améliorations pourraient être faites au niveau de l'intervention auprès des délinquants sexuels. D'abord, les délinquants sexuels sont soumis à plusieurs conditions de libération conditionnelle, lorsqu'ils vivent en communauté. Ces conditions sont importantes pour assurer la sécurité de la population. Cependant, il faut aussi trouver des éléments qui peuvent faciliter leur réintégration dans la société, notamment en tenant compte de leurs facteurs dynamiques. Certaines difficultés ou besoins peuvent avoir influencé le passage à l'acte ou la poursuite des délits sexuels, tels que l'isolement, un manque de soutien familial et communautaire ou des compétences psychosociales limitées. Il ne s'agit donc pas simplement de travailler avec les facteurs de risque, mais aussi avec l'environnement englobant le processus grooming. Par exemple, si le sujet rencontrait ses victimes dans le cadre de son emploi dans le passé, il faudrait l'aider à se trouver un emploi où il ne serait pas en contact avec des mineurs, mais qui lui permettrait aussi de se valoriser et de s'accomplir. Également, si ses agressions étaient de type intrafamilial, il se peut qu'il ait des contacts avec ses victimes. Il faut donc encadrer les contacts avec celles-ci pour favoriser la réinsertion sociale du délinquant. La famille pourrait aussi prendre connaissance du processus de grooming du délinquant afin d'être en mesure de mieux identifier les situations à risques. Dans ce contexte, une meilleure compréhension de la façon dont les délinquants maintiennent le silence des victimes peut favoriser de nouvelles stratégies à mettre en place pour inciter une divulgation plus précoce de l'agression sexuelle.. Finalement, l'obtention de renseignements sur les techniques de grooming utilisées par l'agresseur permettrait de mieux aider les victimes en traitement. (Kaufman, Holmberg, Orts, McCrady, Rotzien, Daleiden et Hilliker, 1998).

Pour ce qui est du délinquant, le fait de connaître leur processus de grooming permettrait améliorer l'évaluation de leurs besoins et ainsi offrir les modalités de traitement approprié. D'ailleurs, l'étude de Kaufman et ses collègues va dans le même sens. Leur étude a comparé le processus de passage à l'acte de 114 adultes et 114 adolescents qui avaient commis des agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales. Leurs résultats ont suggéré que lors de l'évaluation du délinquant, les comportements en lien avec le grooming devraient être ciblés rapidement afin de mieux encadrer et aider ce dernier. Ils avancent également que le traitement offert devrait prendre en compte le processus de grooming du délinquant pour ainsi comparer celui-ci aux comportements prosociaux acceptables en société, par exemple comment s'adresser à un enfant et comment réagir dans les lieux où il y a présence de victimes potentielles. Kaufman et al. (1998) sont également d'avis que les agents externes au délinquant, tel que sa famille, doivent être sensibilisés à ces comportements pour faciliter la réinsertion sociale du délinquant en société.

Nos résultats suggèrent également qu'il pourrait être pertinent d'encadrer davantage les délinquants lorsqu'ils deviennent des citoyens dans la collectivité. Avant l'expiration de leur surveillance en collectivité, une préparation est effectuée pour faciliter la transition du délinquant comme citoyen, par exemple en lui trouvant un logement adéquat (Service correctionnel, 2011). Malgré les mécanismes mis en place pour aider le délinquant à s'insérer dans la société, il apparaît que ce dernier se retrouve avec moins de ressources d'aide. Tel que mentionné par les participants en entrevues, le programme en délinquance sexuelle serait utile, mais la problématique se situe au niveau de la mise en pratique des acquis. En effet, lorsqu'ils sont sous surveillance, les délinquants sont davantage contrôlés par des conditions de libération, par exemple un couvre-feu ou une interdiction d'aller dans des lieux pouvant



s'y trouver des enfants telles les écoles, parcs ou centre d'amusement. Or, lorsqu'ils terminent leurs mandats, ils doivent davantage travailler sur leur propre autogestion, c'est-à-dire qu'ils doivent maîtriser leurs impulsions et mettre en place les mécanismes d'adaptation pour éviter les situations problématiques ou y réagir adéquatement. En raison des conditions qui étaient imposées, il est probable que les sujets n'aient pas eu l'opportunité d'appliquer les outils dans une vraie situation pouvant les mettre à risque de retourner dans leur processus de grooming. De plus, lorsqu'ils sont sous surveillance, les délinquants ont plusieurs ressources, comme leur agent de libération conditionnelle, leur psychologue ainsi que les divers programmes auxquels ils participent. Ils peuvent donc s'y référer et demander de l'aide lors de situations difficiles. Quand le délinquant n'est plus sous surveillance, les ressources diminuent et peuvent même disparaître complètement. Donc le délinquant est moins en mesure de demander de l'aide lorsqu'il se retrouve dans des situations à risque. Il serait bénéfique que les délinquants sexuels continuent d'avoir accès à des services et des ressources au terme de leur libération conditionnelle en cas de besoin.

En lien le point mentionné précédemment, nous avons constaté qu'il faut travailler sur l'isolement social des délinquants. D'ailleurs, en rapport avec ce fait, en 1994, les Cercles de soutien et de responsabilité ont fait leur apparition au Canada (Molzahn, 2007). Ce sont des bénévoles de la collectivité, aidés par des professionnels, qui offrent du soutien aux délinquants sexuels à risque élevé de récidive sexuelle afin de les aider à s'intégrer dans la société après leur sortie de prison. Pour les délinquants qui souffrent de difficultés relationnelles, le fait de pouvoir discuter avec des gens qui ne les jugent pas favorise l'intégration sociale. Ces cercles peuvent favoriser la socialisation et donc réduire l'isolement social. En plus de favoriser les habiletés sociales, lorsqu'un lien est créé avec les autres, les

délinquants peuvent éprouver plus de facilité à discuter de leurs difficultés et demander de l'aide. Par exemple, si le délinquant se retrouve dans des lieux où il est facile d'établir des contacts avec des victimes potentielles et qu'il ne sait pas comment réagir adéquatement, il serait peut être plus à l'aise de demander de l'aide à ses semblables plutôt qu'à des professionnels. Les bénévoles peuvent aussi aider le délinquant à reconnaître qu'il se place dans une situation à risque et à mettre les outils en place pour ne pas retourner son processus de grooming. Les recherches ont montré que les CRS avaient un impact considérable dans la réduction de la récidive (Wilson, sous presse). Malgré tout ceci, depuis environ un an, dû à des coupures budgétaires gouvernementales, les Cercles de soutien et de responsabilité n'existent plus. Les délinquants qui se retrouvent libres en communauté n'ont maintenant plus de soutien.

# **CONCLUSION**

Beaucoup d'études empiriques portent sur la problématique des agressions sexuelles. Plus précisément, plusieurs recherches ont été faites sur les facteurs de risque ainsi que le traitement pour les délinquants sexuels. Cependant, peu de recherches se sont intéressées au processus de grooming dont ont recours les délinquants sexuels, c'est-à-dire aux différentes techniques qu'ils peuvent utiliser pour faciliter, commettre et maintenir l'agression sexuelle. Le présent rapport avait comme objectif de comprendre le processus de grooming ainsi que les différences qui peuvent exister à ce sujet entre les délinquants sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux. Pour ce faire, une étude de cas a été réalisée dans un contexte de stage au sein du Service correctionnel Canada. Des entrevues ont été réalisées auprès de quatre hommes ayant commis des agressions sexuelles soit de type intrafamilial ou extrafamiliales sur des enfants et/ou des adolescents. Lors de ces entrevues, des questions étaient posées afin d'explorer les techniques utilisées pour choisir la victime, créer un lien de confiance, commettre le délit sexuel et éviter la divulgation.

La littérature avait notamment démontré que les délinquants sexuels peuvent avoir des critères de sélection quant au choix de leurs victimes. Ils vont généralement cibler des enfants vulnérables ou avec qui ils ont un lien de confiance ou d'autorité. Ils vont également choisir des endroits spécifiques afin d'y trouver des victimes potentielles. Suite à la sélection, les auteurs vont tenter d'établir un lien de confiance avec les victimes. Pour ce faire, ils vont utiliser divers moyens, tels qu'offrir des biens matériels, des privilèges à l'enfant, lui donner de l'attention ainsi que de l'affection. Lorsque les agresseurs ont établi une relation de confiance avec sa victime, ils vont avoir recours à divers moyens pour commettre les agressions. Ils peuvent notamment désensibiliser l'enfant aux contacts sexuels, puis intégrer progressivement la sexualité. Certains agresseurs vont aussi utiliser la force ou la

manipulation. Suite aux agressions, les délinquants vont par divers moyens inciter la victime à maintenir la coopération et le secret. Ils peuvent notamment l'isoler, lui promettre des choses ou encore le menacer de ne pas divulguer.

L'étude de cas réalisé auprès de quatre hommes ayant commis des infractions à caractère sexuel envers des mineurs a permis de confirmer une grande majorité des faits énoncés dans la littérature. Les entrevues ont fait ressortir que les techniques de grooming utilisées sont différentes selon le type d'agression, soit intrafamiliale ou extrafamiliale. Notamment, parmi les quatre participants, celui qui commettait davantage de délits extrafamiliaux a usé de violence lors de ses agressions. La force physique n'était pas présente dans les agressions intrafamiliales. Également, il a été rapporté que le lien de confiance était généralement déjà créé avec la victime lorsqu'il s'agit d'agression intrafamiliale. Tous ceux qui avaient un lien de confiance avec leurs victimes ont utilisé l'offre de privilèges et/ou de biens matériels pour commettre les agressions ou maintenir le secret. Outre les étapes de grooming, les participants ont également fait plusieurs commentaires quant aux programmes offerts en délinquance sexuelle. De façon générale, ils ont souligné que la motivation pouvait amener certains obstacles au processus de changement. Trois participants sur quatre ont proposé une façon différente de composer les groupes, que ce soit selon le type d'agression, soit intrafamiliale ou extrafamiliale, selon l'âge des victimes, soit enfants, adolescents et adultes ou encore selon le degré de motivation au changement.

Il existe des programmes et des traitements pour les délinquants sexuels, lorsque ceux-ci sont incarnés ou encore sous surveillance en communauté. Cependant, le processus de grooming devrait davantage être pris en considération lors du traitement afin de mieux

personnaliser les interventions et améliorer la réinsertion sociale des délinquants sexuels. De plus, il est important de se rappeler que lorsque ceux-ci ne sont plus sous surveillance, ils peuvent se trouver de nouveau dans des situations les mettant à risque de récidive sexuelle. L'aide et le traitement offerts devraient pouvoir se poursuivre même après la fin de la sentence du justiciable afin de continuer à le soutenir et l'aider à ne pas retourner dans son processus de grooming.

# **BIBLIOGRAPHIE**

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct (5<sup>e</sup> ed.)*. Cincinnati, Ohio : Anderson.
- Basile, K.C, Smith, S.G, Breidning, M.J, Black, M.C & Mahendra, R. (2014). Sexual violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements. Repéré sur le site du Department of health & human service: <http://www.cdc.gov/violenceprevention/sexualviolence/definitions.html>
- Berliner, L., & Conte, J. R. (1995). The effects of disclosure and intervention on sexually abused children. *Child abuse & neglect*, 19(3), 371-384.
- Berliner, L., & Conte, J. R. (1990). The process of victimization: The victims' perspective. *Child abuse & neglect*, 14(1), 29-40.
- Berson, I. R. (2003). Grooming cybervictims: The psychosocial effects of online exploitation for youth. *Journal of School Violence*, 2(1), 5-18.
- Blanchette, K. (1996). *Évaluation, traitement et risque de récidive des délinquants sexuels: analyse de la documentation*. Repéré sur le site du Service correctionnel Canada, Recherche et développement correctionnels : <http://www.csc-scc.gc.ca/recherche/r48e-fra.shtml>
- Brouillette-Alarie, S. & Hanson, R.K. (sous presse). L'évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels. Dans Cortoni, F. et Pham, T.H. *Traité de l'agression sexuelle*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal.
- Canter, D., Hughes, D., & Kirby, S. (1998). Paedophilia: Pathology, criminality, or both? The development of a multivariate model of offence behaviour in child sexual abuse. *The Journal of Forensic Psychiatry*, 9(3), 532-555.
- Christiansen, J. R., & Blake, R. H. (1990). The grooming process in father–daughter incest. Dans Horton, A. L., Johnson, B. L., Roundy, L. M., & Williams, D. E. (1990). *The incest perpetrator: A*



*family member no one wants to treat* (p.88-98). Newbury Park: Sage.

Cortoni, F. & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), 61-90.

Cortoni, F. & Pham, T. (2013). Évaluation et traitement des agresseurs sexuels. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science* (p.963-885). Montréal : Hurtubise.

Cortoni, F & Vanderstukken, O. (sous presse). L'évaluation des besoins en matière de traitement. Dans F. Cortoni et T.H. Pham (Éds.), *Traité de l'agression sexuelle*. Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal.

Cotter, A. & Beaupré, P. (2014). Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012. *Centre canadien de la statistique juridique*, 85, 1-33.

Craven, S., Brown, S., & Gilchrist, E. (2006). Sexual grooming of children: Review of literature and theoretical considerations. *Journal of Sexual Aggression*, 12(3), 287-299.

Ducros, C, Pham, T. & Joyal, CC. (2006). Aspects neuropsychologiques des agresseurs sexuels. Dans Pham, T. *L'évaluation diagnostique des agresseurs sexuels*, pp.195-213. Bruxelles : Mardaga.

Dupont, M., Messerschmitt, P., Vila, G., Bohu, D & Rey-Salmon, C. (2014). Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs, *Anales médico-psychologiques*, 172(6), 426-431.

Elliott, M., Browne, K., & Kilcoyne, J. (1995). Child sexual abuse prevention: What offenders tell us. *Child Abuse & Neglect*, 19(5), 579-594.

Finkelhor, D. (1984). Child sexual abuse: New theory and research. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 77, 477-481

- Fischer, D. G., & McDonald, W. L. (1998). Characteristics of intrafamilial and extrafamilial child sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 22(9), 915-929.
- Gillespie, A. (2002). Child protection on the internet: Challenges for criminal law. *Child and Family Law Quarterly*, 14, 411–425.
- Goodman-Brown, T. B., Edelstein, R. S., Goodman, G. S., Jones, D. P., & Gordon, D. S. (2003). Why children tell: A model of children's disclosure of sexual abuse. *Child abuse & neglect*, 27(5), 525-540.
- Hanson, R.K., Harris, A.J.R., Scott, T.L., & Helmus, T. (2007). *Évaluation du risque chez les délinquants sexuels soumis à une surveillance dans la collectivité : le Projet de surveillance dynamique* (Rapport 2007-05). Ottawa, Canada: Sécurité Publique Canada.
- Hanson, R.K., & Morton-Bourgon, K. (2004). *Les prédicteurs de la récidive sexuelle: Une méta-analyse à jour* (Rapport de recherche No. 2004-02). Ottawa, Canada: Sécurité publique Canada.
- Kaufman, K. L., Holmberg, J. K., Orts, K. A., McCrady, F. E., Rotzien, A. L., Daleiden, E. L. et al. (1998). Factors influencing sexual offenders' modus operandi: An examination of victim-offender relatedness and age. *Child Maltreatment*, 3 (4), 349- 361.
- Knoll, J. (2010). Teacher sexual misconduct: Grooming patterns and female offenders. *Journal of Child Sexual Abuse*, 19(4), 371-386.
- Leberg, E. (1997). *Understanding Child Molesters: Taking Charge*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Leclerc, B. & Proulx, J. (2005). Les agresseurs sexuels qui travaillent avec des personnes d'âge mineur : gagner la confiance et la coopération de la victime lors de la réalisation du délit, *Psychiatrie et Violence* 5(2), p.35-38.

- London, K., Bruck, M., Ceci, S. J., & Shuman, D. W. (2005). Disclosure of child sexual abuse: What does the research tell us about the ways that children tell?. *Psychology, Public Policy, and Law*, 11(1), 194-226.
- Marshall, W. L., & Eccles, A. (1991). Issues in clinical practice with sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 6(1), 68-93.
- Marshall, W. L. (1994). Treatment effects on denial and minimization in incarcerated sex offenders. *Behaviour research and therapy*, 32(5), 559-564.
- Marshall, W. L. (1996). Assessment, treatment, and theorizing about sex offenders developments during the past twenty years and future directions. *Criminal Justice and Behavior*, 23(1), 162-199.
- McAlinden, A. (2012). *Grooming and the sexual abuse of children : Institutional, Internet, and Familial Dimensions*. United Kingdom: Oxford University press.
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Repéré à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000630/>
- Ministère de la sécurité publique du Québec. (2010). *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*. Repéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/infractions-sexuelles/2008/introduction.html>
- Ministère de la sécurité publique du Québec. (2015). *Statistiques 2013 sur les infractions sexuelles au Québec : Faits saillants*. Repéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/infractions-sexuelles/2013/notes-methodologiques.html>
- Molzahn, D. (2007). Les premiers pas des cercles de soutien et de responsabilité. *Porte ouverte*, 20(1), 6-7. Repréré à [http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/po\\_0703.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/po_0703.pdf)
- Peretz, H. (2004). *Les méthodes en sociologie : L'observation*. Paris : la découverte.

- Proulx, J., & Lussier, P. (2001). La prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels. *Criminologie*, 34(1), 9-29.
- Proulx, J. & Ouimet, M. (1995). Criminologie de l'acte et pédophilie. *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 48, 294-310.
- Richards, K. (2011). Misperceptions about child sex offenders. *Trends et issues in crime and criminal justice ; Australian Institute of Criminology*,429. Repéré à :[http://www.aic.gov.au/media\\_library/publications/tandi\\_pdf/tandi429.pdf](http://www.aic.gov.au/media_library/publications/tandi_pdf/tandi429.pdf)
- Roy, S. (2009). L'étude de cas. Dans Gauthier, B. *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données (p.199-226)*. Sainte-foy : Presses de l'Université du Québec.
- Salter, A. (1995). *Transforming trauma: A guide to understanding and treating adult survivors of child sexual abuse*. Newbury Park, CA: Sage.
- Serice correctionnel du Canada (2011). Délinquants sexuels: le SCC compte plusieurs moyens pour veiller à leur réinsertion sociale sécuritaire. *La porte ouverte*, 23(3),16-19. Repéré à [http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por\\_1101.pdf](http://www.asrsq.ca/fr/pdf/po/por_1101.pdf)
- Shakeshaft, C. (2004). Educator sexual misconduct: A synthesis of existing literature. *Department of education*. Repéré à : <http://files.eric.ed.gov/fulltext/ED483143.pdf>
- Seto, M. C., Babchishin, K. M., Pullman, L. E., & McPhail, I. V. (2015). The puzzle of intrafamilial child sexual abuse: a meta-analysis comparing intrafamilial and extrafamilial offenders with child victims. *Clinical psychology review*, 39, 42-57.
- Seto, M. C., Lalumière, M. L., & Kuban, M. (1999). The sexual preferences of incest offenders. *Journal of Abnormal Psychology*, 108(2), 267-272.

- Statistiques Canada (2014). *Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada en 2012* (Publication no 85-002 X). Repéré à : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140528/dq140528a-fra.pdf>
- Stoltenborgh, M., van IJzendoorn, M. H., Euser, E. M., & Bakermans-Kranenburg, M. J. (2011). A global perspective on child sexual abuse: meta-analysis of prevalence around the world. *Child maltreatment, 16*(2), 79-101.
- Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M., & Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand journal of public health, 32*(4), 331-335.
- Vacheret, M., & Cousineau, M. M. (2005). L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien: regards sur les limites d'un système. *Déviance et société, 29*(4), 379-397.
- Van Dam, C. (2001). *Identifying child molesters: Preventing child sexual abuse by recognizing the patterns of the offenders*. Binghamton, NY: The Haworth Press.
- Ward, T., & Beech, A. (2006). An integrated theory of sexual offending. *Aggression and violent behavior, 11*(1), 44-63.
- Warner, S. (2009). *Understanding the effects of child sexual abuse: Feminist revolutions in theory, research and practice*. New-York, Ny: Routledge.
- Whittle, H. C., Hamilton-Giachritsis, C. E., & Beech, A. R. (2015). A comparison of victim and offender perspectives of grooming and sexual abuse. *Deviant Behavior, 36*(7), 539-564.
- Williams, A. (2015). Child sexual victimisation: ethnographic stories of stranger and acquaintance grooming. *Journal of Sexual Aggression, 21*(1), 28-42.
- Wolak, J., & Finkelhor, D. (2013). Are crimes by online predators different from crimes by sex offenders who know youth in-person?. *Journal of Adolescent Health, 53*(6), 736-741.
- Wilson, R.J. (sous presse). La gestion communautaire des délinquants sexuels. Dans F. Cortoni et T.H. Pham (Éds.), *Traité de l'agression sexuelle*. Montréal, Canada : Université de Montréal.

# **ANNEXES**

Annexe 1

**FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT**

«Les différences dans les tactiques de «grooming» entre les agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliale et extrafamiliale.»

Par Mylène Ferlatte-Schofield, étudiante à la maîtrise en intervention à l'École de criminologie, Université de Montréal  
Sous la direction de Madame Franca Cortoni, professeure à l'École de criminologie.

Dans le cadre de mon stage clinique, je réalise une analyse de cas clinique afin de mieux comprendre le processus de sélection des victimes et les différences à ce sujet qui pourraient exister entre les délits sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux. Votre participation consiste en une entrevue avec moi durant laquelle je vous poserai des questions sur le choix de votre (vos) victime(s), comment vous avez créé un lien de confiance avec celle-ci (eux-ci) afin de commettre le délit et éviter la divulgation. L'entrevue sera d'une durée d'environ 30 à 45 minutes et avec votre permission, j'utiliserai un enregistreur vocal afin de pouvoir ensuite retranscrire les propos mentionnés pour mieux les analyser.

Les informations utilisées dans mon projet seront anonymes, c'est-à-dire que les cas analysés ne seront jamais nommés ou identifiés. Les enregistrements ainsi que les retranscriptions seront conservés dans un endroit sécuritaire et détruit à la fin de mon projet de maîtrise. À tout moment, vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi décider que vous ne voulez plus participer à l'entrevue. Dans ce cas, vous n'avez qu'à m'informer de ne pas utiliser vos réponses dans mon projet de stage.

---

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus, et je consens librement à cette étude de cas en participant à cette entrevue qui sera enregistrée : Oui  Non

Nom et prénom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Engagement de l'étudiante**

Je confirme avoir expliqué les conditions de participation à mon projet en tant qu'étudiante à la maîtrise en criminologie. Je m'engage à respecter ce qui a été convenu dans le présent formulaire d'information et de consentement.

Nom et prénom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 2

### Les différences dans les tactiques de «grooming» entre les agresseurs sexuels d'enfants intrafamiliale et extrafamiliale.

Bonjour, aujourd'hui nous nous rencontrons dans le cadre de mon projet de maîtrise en intervention criminologie. Comme je vous en ai déjà parlé, je m'intéresse au processus de sélection de victimes et des différences à ce sujet qui pourraient exister entre les délits sexuels intrafamiliaux et extrafamiliaux. Cette étude de cas a pour but d'approfondir les connaissances sur le choix des victimes et de mieux comprendre les besoins au niveau du traitement offert en délinquance sexuelle.

Afin de mieux comprendre vos réponses dans le cadre de l'entrevue, j'aimerais que vous nous mentionniez si vos délits étaient de types intrafamiliaux ou extrafamiliaux.

**THÈME 1 : Tout d'abord, j'aimerais que vous m'expliquiez le processus par lequel vous avez sélectionné votre (vos) victime(s). Autrement, comment avez-vous décidé quelle personne serait votre victime ?**

Relance :

- À quel endroit avez-vous ciblé vos victimes ?
- Quels sont vos critères pour sélectionner vos victimes ?

**THÈME 2 : Une fois que vous aviez sélectionné vos victimes, comment avez-vous fait pour créer un lien avec elles ainsi que l'entourage de celles-ci.**

Relance :

- Comment avez-vous fait pour gagner la confiance de l'enfant ?
- Comment avez-vous fait pour gagner la confiance de l'entourage ?
- Quels biens matériels, privilèges ou marques d'affection avez-vous offerts à vos victimes ?



**THÈME 3 : Quels moyens avez-vous utilisés pour désensibiliser les victimes à la sexualité et commettre vos délits ?**

Relance :

- Quels ont été les premiers contacts sexuels initiés avec vos victimes ?
- Avez-vous utilisé de la force et/ou la coercition ? Si oui, à quel moment et pourquoi ?

**THÈME 4 : Suite aux abus commis, comment avez-vous fait pour éviter que vos victimes divulguent les abus.**

Relance :

- Comment avez-vous fait pour garder la confiance de vos victimes ?
- Pourquoi selon vous les victimes n'ont pas dénoncé les abus sexuels ?

**THÈME 5 (SI APPLICABLE) : Vous avez déjà effectué un programme en délinquance sexuelle. J'aimerais connaître votre opinion quant au programme que vous avez suivi. Selon vous est-ce qu'il y a des choses qui pourraient être améliorées, plus particulièrement au niveau des stratégies de gestion enseignées pour réduire le risque de récidive.**